Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 04 décembre 2013
N° 194/H030

Commission TERRITOIRES

Réunion du 17 octobre 2013

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION..... 5

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLEMENTAIRES 33

DEMANDES D'ACCES A DES DONNES STATISTIQUES (Article 7bis) 34

AVIS D'OPPORTUNITÉ.....35

REMARQUES ÉCRITES SUR LES PROPOSITIONS D'AVIS MOYEN TERME 39

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION Territoires

- 17 octobre 2013 -

Président : Jean-Marie VANLERENBERGHE, Sénateur

Rapporteurs : Sylvie MARCHAND, Cheffe du département de l'action régionale, Insee
Brigitte BELLOC, Cheffe du département études et statistiques locales, DGCL

Responsable de la Commission : Henriette LANTIN (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR
I. DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS ET MOBILITÉ LOCALE
1. Expression des besoins
2. Outils et statistiques pour analyser la mobilité locale
3. 40 ans d'enquêtes « Déplacements » et présentation d'enquêtes en opportunité
4. Discussion

II. Point d'information : Utilisation et diffusion des données au carreau

III. Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : examen et finalisation des propositions d'avis sur les besoins prioritaires en matière de statistiques locales

1. Bilan 2009-2013
2. Attentes 2014-2018
2. Orientations 2014-2018
3. Projets d'avis

LISTE DES PARTICIPANTS

ANDRE	Jean-Marc	Centre interprof. technique d'études de la pollution atmosphérique
ANDRES	Christophe	Syndicat Mixte du SCOT du Grand Nevers
ARMOOGUM	Jimmy	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BACCAÏNI	Brigitte	Insee - Diffusion et action régionale
BALAYET	Héloïse	Mairie de Montreuil
BEGHI	Youssef	B2S Group
BELLOC	Brigitte	Min. Intérieur - Direction gle collectivités locales – Départ. études et statistiques locales
BESNARD	Sonia	Insee Pays de Loire
BONNANS	Dominique	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
BONNERIC	Nathalie	Conseil général de l'Hérault
BOULIDARD	Marie-Hélène	Individuel
BOVAR	Odile	Conseil national de l'information statistique
BRAJON	Delphine	Institut d'aménagement et d'urbanisme
CHARTON	Mathieu	Conseil général de Seine-Saint-Denis
CHAUMET	Alain	Institut national de l'information géographique et forestière
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
DAVID	Michel	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
De LAPASSE	Benoît	Insee - Diffusion et action régionale
DECOUFLED	Priscilla	Caisse nationale des allocations familiales
DEGRON	Robin	Chambre régionale des comptes du Limousin
DOROTHEE	Olivier	Min. Réforme État, décentralisation et fonction publique – Dir. gle admin. et fonction publique
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DUPORT	Muriel	Secrétariat général pour les affaires régionales - Lorraine
FAIVRE	Cynthia	Insee - Diffusion et action régionale
FONTANESI	Franck	Fédération des industries des équipements pour véhicules
FRIEZ	Adrien	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GAUTIER	Bérangère	Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine
GERMON	Serge	Min. Écologie, développement durable et énergie - Dir. gle aviation civile
GONZALEZ DEMICHEL	Christine	Min. Réforme État, décentral. et fonction publique – Dir. gle admin. et fonction publique
GUILLOUX	Tristan	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme
HUBERT	Jean-Paul	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménag. et des réseaux
HUBERT	Philippe	Institut National de l'environnement industriel et des risques
KIRAN	Bangalore Ravi	Université Paris Est
KOSIANSKI	Etienne	Mairie de Gennevilliers
KYCH	Alexandre	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
LANG	Armelle	Direction départementale des territoires du Rhône
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LE GUYADER	Sylviane	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
LESECQ	Guillaume	Min. Écologie, dévelopg. durable et énergie - Dir. gle Aménag., logement et de la nature
LIENHARDT	Jean	Insee Ile de France
MADRE	Jean-Loup	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménag. et des réseaux
MARCHAND	Sylvie	Insee - Diffusion et action régionale
MARQUIER	Rémy	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
MARY	Jean-François	Agence d'urbanisme de la région havraise
MAS	Stéphanie	Min. Travail, emploi, dialogue social – Dir. Anim. recherche, études et statistiques

MIKOL	Fanny	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
MOCELLIN	Jérôme	Observatoire régional de la santé Champagne-Ardenne
MOLLET	Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
MONSO	Olivier	Min. Éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NISSLE	Claudette-Vincent	Min. Éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
PELLETIER	Estelle	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
PERRAIN	Laurent	Min. Enseig. supérieur et de la recherche – Dir. gle enseig. supérieur et insertion prof.
PHILIPPOT	Hervé	Agence Régionale pour l'Évaluation environnement et Climat - Arec Poitou-Charentes
PROULHAC	Laurent	École nationale des ponts et chaussées
RAFALIARISON	Jérihajasoa	Caisse centrale mutualité sociale agricole
REYNARD	Robert	Insee Rhône Alpes
RIOU	Dominique	Institut d'aménagement et d'urbanisme
ROUAULT	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
ROUSSEZ	Vivien	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
SAINT-DIZIER	Sandrine	Médiapost
SALAUN	Maëlle	Agence d'urbanisme de l'Oise la vallée
SALGE	François	Min. Écologie, développement durable et énergie - Dir. gle Aménagement, logement et de la nature
SERRA	Jean	Université Paris Est
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
SZABO	Cedric	Association des maires ruraux de France
TAFFIN	Claude	Conseil supérieur du notariat
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
TOUTIN	Gilles	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
VANLERENBERGHE	Jean-Marie	Sénat
VERCHERE	Lucie	Communauté urbaine de Lyon
VERGER LECOCQ	Christophe	Association des usagers du TGV dans le Nord Pas de Calais
VEYRIRAS	Isabelle	Conseil régional de Limousin
VIENNE	Dalila	Conseil national de l'information statistique

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Jean-Marie VANLERENBERGHE.

.I Déplacements quotidiens et mobilité locale

.1 Expression des besoins

Dominique RIOU, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France

Je vous présenterai les problématiques des agences d'urbanisme en matière d'observation de la mobilité. Je travaille à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France mais je représente aujourd'hui la Fédération nationale des agences d'urbanisme dont j'anime le « Club mobilité ». Ma présentation sera scindée en deux temps, le rôle des agences dans l'analyse de la mobilité d'une part et nos attentes d'autre part.

Les démarches d'observation de la mobilité sont longues et coûteuses mais pour autant indispensables à l'analyse des territoires et à l'élaboration des projets. Les Enquêtes Ménages Déplacements (EMD) en constituent le principal support, avec les données de migrations alternantes issues du recensement. Dans ces démarches d'observation et d'analyse, les agences d'urbanisme ont plusieurs rôles. Le premier est de sensibiliser les collectivités locales et leurs élus du bien-fondé de tels investissements. Nous mettons en avant par nos études les bénéfices que l'on peut tirer de ces observations en matière d'analyse du territoire et de développement de projets. Nous pouvons également avoir un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des services, des collectivités ou des syndicats mixtes de transport dans le déroulé de l'enquête mais aussi son animation et son suivi. Les agences ont aussi un rôle de maitrise d'œuvre dans la préparation de l'enquête et son exploitation notamment en lien avec notre bonne connaissance des territoires et nos autres champs d'observation. Nous gérons les observatoires de déplacements et l'administration des bases de données mobilité, avec des publications à la clef. Sur cette base, nous intervenons dans le cadre de dossiers transport tels que les TCSP[1], les PDU[2]) comme de documents d'urbanisme type SCOT[3] et PLU[4].

Les bases de données se révèlent déjà très fournies. Nos deux sources d'informations, à savoir les enquêtes déplacements et les données du recensement sur les migrations alternantes, conservent néanmoins des zones d'ombre que nous souhaiterions voir levées. De manière générale, les questions de mobilité de week-end, en période de vacances, notamment en période estivale dans les territoires touristiques qui voient leur population exploser, sont peu ou pas du tout renseignées. Il en est de même, hors Île-de-France, des questions de mobilité régionale notamment liées au ferroviaire et des aspects de non-mobilité dont les déterminants sont mal observés alors qu'ils présentent des impacts non négligeables sur les politiques urbaines. Les calculs de distances (distances parcourues et non à vol d'oiseau) restent également peu abordés. Du point de vue méthodologique, nous nous interrogeons sur les manières qui permettraient de produire des données à moindre coût et renouvelables plus fréquemment. D'autres questions se posent sur la possibilité de conduire des enquêtes par téléphone ou sur l'utilisation des nouvelles technologies comme le GPS[5].

D'autres attentes sont liées à la compréhension du territoire. Nous recherchons notamment de meilleures manières de procéder dans le cadre des enquêtes. Se posent des questions d'homogénéité entre les résultats de territoires voisins et de complémentarité des approches. Les résultats doivent également pouvoir être comparés entre les agglomérations. Nous sommes toujours demandeurs d'indicateurs plus performants et plus sensibles sur les impacts urbains, les coûts, les budgets transport. Nous souhaiterions obtenir plus d'informations sur les critères socio-économiques et sur les aspects qualitatifs (comportements réels, choix modal, motifs des déplacements, notamment pour les activités de loisir). Nos attentes s'avèrent fortes en matière d'approches croisées portant, par exemple, sur la vulnérabilité énergétique, sujet sensible sur lequel nous sommes particulièrement sollicités. Or nous nous trouvons souvent dans l'incapacité de croiser des données de mobilité et des données issues des budgets des ménages. Des

[1] Transport en commun en site propre

[2] Plan de déplacements urbains

[3] Schéma de cohérence territoriale

[4] Plan local d'urbanisme

[5] Global Positioning System

questions demeurent également sur les choix de localisation résidentielle et sur des approches croisées avec des problématiques d'accessibilité et de mobilité réduite. Il manque une source propre, dont nous pourrions dégager de la valeur sur les données relatives aux personnes à mobilité réduite.

S'agissant plus particulièrement des travaux de l'Insee, la récupération des données en ligne reste encore problématique. Nous souhaiterions notamment pouvoir récupérer des données complètes à l'Iris[6], des données carroyées complétées sur les motorisations et l'emploi. Il conviendrait également d'améliorer le recensement par des enquêtes complémentaires sur des sujets plus précis, au moins au niveau régional, sur la motorisation des ménages, l'équipement en vélo, l'auto-partage et les pratiques nouvelles. Nous souhaiterions également disposer, pour les agglomérations frontalières, d'une meilleure connaissance des migrations alternantes et pendulaires avec les pays transfrontaliers.

Cette présentation a été élaborée collectivement, via le « Club Mobilité » de la Fnau, à partir d'un recueil des attentes auprès de la cinquantaine d'agences d'urbanisme réparties sur tout le territoire français. Nous espérons que la réunion d'aujourd'hui permettra d'améliorer l'observation de la mobilité.

Odile BOVAR, Cnis

Comme certains d'entre vous le savent, je travaille à l'identification des besoins de moyen terme pour les utilisateurs. Je me fais donc ici leur porte-parole. En complément de cette présentation, nous avons reçu une contribution du Ceser[7] Île-de-France : dans le cadre de la non-mobilité, s'exprime la possibilité d'identifier des données pour dégager les besoins de déplacement des travailleurs pauvres. Avec la crise du logement et le problème du coût du foncier, ces populations se trouvent éloignées des centres urbains et occupent souvent des emplois avec des temps de travail éclatés et des horaires décalés. Dans ce rapport, le volet déplacement cible notamment un besoin de mieux connaître l'offre de service de transports en commun dans les espaces concernant ces populations et le taux de possession de voitures par type de revenu et type d'habitat, et enfin des permis de conduire par type de population et de revenu, une donnée encore méconnue de la statistique publique.

.2 Outils et statistiques pour analyser la mobilité locale

Adrien FRIEZ, Service de l'Observation et des statistiques (SOeS)

Je tenais en préambule à rappeler les objectifs juridiques de la politique des transports, qui prônent un accès de toute la population, sur tout le territoire, à des moyens de transport à un coût raisonnable, y compris pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. La politique des transports promeut également la multi-modalité afin que le coût du transport soit amoindri pour les personnes comme pour l'environnement.

L'organisation des responsabilités en matière de transport constitue un point central de la mobilité. Or il existe un millefeuille de responsabilité entre l'État, les différents niveaux de collectivités locales et les exploitants, en relation avec les autorités organisatrices qui leur délèguent la mise en œuvre des services de transport. Cet emboîtement fait naître la nécessité de produire, pour chaque autorité organisatrice, un certain nombre de documents, rapports et schémas, qui justifient sa politique et s'inscrivent dans des perspectives de long terme. L'on comprend dès lors le besoin exprimé à maintes reprises d'informations disponibles en la matière. La loi de décembre 2009 a inscrit dans le code des transports le fait que relève des missions de service public le développement de la recherche, des études et des statistiques de nature à faciliter la réalisation des objectifs assignés au système de transport. Avec l'ouverture des marchés, la disponibilité des informations s'est réduite alors même que la nécessité de produire des rapports et des schémas à long terme, compte tenu du coût des infrastructures, fait croître le besoin d'information.

99 % des déplacements restent des déplacements locaux (inférieurs à 80 kilomètres) mais ne représentent que 60 % des kilomètres parcourus. 180 millions de déplacements sont réalisés par semaine, soit 3,15 déplacements quotidiens par personne, un niveau qui reste relativement stable. La non-mobilité augmente mais elle provient plus du vieillissement de la population que de changements de comportement. Le transport représente 56 minutes par jour en

[6] Îlot Regroupé pour des Indicateurs Statistiques

[7] Conseil économique, social et environnemental régional

moyenne. Des variations se révèlent fortes suivant le lieu. Il pèse donc un poids important dans le quotidien des Français. Le trajet domicile-travail n'explique pas l'ensemble des déplacements mais demeure extrêmement structurant dans la mobilité locale puisqu'il constitue 41 % des distances parcourues quotidiennement par les ménages français. Nous pouvons en outre constater un allongement des distances, autrefois compensé par une augmentation de la vitesse, une augmentation qui tend à se réduire. La voiture occupe une place extrêmement importante. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de connaître la mobilité autrement que par la seule approche des transports en commun, qui ne représentent que 8 % des déplacements et 11 % des kilomètres parcourus. Les transports en commun doivent continuer d'être suivis, puisqu'ils entrent dans les dépenses des collectivités locales, ils n'illustrent qu'une faible part de la mobilité. Il convient donc de mener une approche globale de la mobilité par population. Avec le vieillissement de la population, la mobilité se réduit. Cet aspect peut entraîner un impact sur la politique à long terme et sur les moyens offerts à la mobilité car, tout en se réduisant, la mobilité s'oriente vers des modes de transport différents.

La dépense de transport représente 18 % du PIB, dépenses des ménages compris. Le transport constitue l'essentiel des dépenses des ménages, en particulier l'achat et l'entretien de leur véhicule. Les administrations publiques dépensent 27 milliards d'euros en fonctionnement et 12 milliards d'euros en investissement chaque année, ce qui exige de porter un regard localisé puisqu'une bonne part de ce montant résulte des collectivités locales.

Le système statistique se révèle assez complexe sur l'étude de la mobilité. Au sein du Ministère de l'écologie, le SOeS a vocation à coordonner l'observation statistique pour l'Etat et organiser le système d'observation et de diffusion des informations statistiques. Un certain nombre de directions générales du ministère jouent également un rôle important. De la même manière, le Certu[8] et le Sétra[9] contribuent assez fortement à la production et la diffusion de statistiques. Un certain nombre de travaux ont été produits par le Cnis sur la réponse du système statistique aux besoins en matière de mobilité et de transport. Des rencontres ont été organisées en 2001. Plusieurs rapports sont parus, le rapport Bernadet et plus récemment le rapport Cuillier qui s'est orienté sur les territoires et a largement évoqué les enquêtes Ménages Déplacements, l'articulation du trajet domicile-travail avec le recensement de la population et l'exploitation des DADS[10] pour la mobilité domicile-travail.

Dans cette observation de la mobilité, figurent à la fois l'offre de moyens de transport, les infrastructures, la capacité de transport avec les véhicules et enfin la mobilité effective des personnes et des marchandises. Pour examiner la mobilité, il convient de la décomposer en différents segments : les infrastructures routières et ferroviaires, l'implantation des moyens de transport en commun, puis l'usage de ces infrastructures, un élément important pour la compréhension de l'interaction entre le transport et ses externalités (bruit, pollution, etc.). Les collectivités locales, dans leur schéma régional climat air énergie (SRCAE), doivent d'ailleurs produire des informations sur ces émissions polluantes. Il faut enfin observer le transport proprement dit sur le territoire.

S'agissant des infrastructures et de leur usage, comme le pointait le rapport Bernadet, nous souffrons d'une méconnaissance croissante de la circulation sur le réseau routier. Le réseau routier national s'est réduit, la qualité des informations produites par la DGITM[11] s'amoindrit légèrement et le champ géré par l'État sur le réseau routier a largement diminué. Il faudrait progresser en vue d'obtenir une meilleure connaissance, rassembler si possible des informations sur l'usage des routes départementales et, dans les grandes agglomérations, établir un panorama de la circulation routière. Dans les plus grandes agglomérations, dépassant 100 000 habitants, ce suivi doit sans doute être réalisé, en lien avec l'obligation de dresser des « comptes de la mobilité » mais il se révélerait intéressant de rassembler ces informations au niveau national afin de territorialiser la circulation routière. Cet exercice suppose que les collectivités locales mettent à disposition leurs informations d'une autre manière qu'aujourd'hui où les supports de ces informations s'avèrent si variés qu'elles exigent un traitement manuel. Nous essayons par ailleurs d'utiliser des enquêtes nationales pour les projeter sur le territoire. Cet exercice nous permettra à terme de territorialiser la circulation des poids lourds et de déterminer le contenu (marchandises dangereuses par exemple) et la nature du transport (transit, circulation locale) par grandes zones territoriales ou corridors.

[8] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

[9] Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements

[10] Déclaration annuelle des données sociales

[11] Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

En matière ferroviaire, nous éprouvions des difficultés à obtenir des informations en raison du secret commercial. Un article de loi, un décret et un arrêté sont venus remédier à ce problème mais nous demandons des informations extrêmement détaillées et les opérateurs ferroviaires ne savent pas répondre complètement, pour l'instant, à leurs obligations légales et réglementaires. Depuis 2012, nous versons régulièrement dans la Base Permanente des Equipements (BPE) la liste de l'ensemble des gares ferroviaires, des stations-service ainsi que les aéroports, sur la base des informations produites par la SNCF, Bercy et la DGAC[12]. Nous avons pour objectif de produire une base unifiée sur l'ensemble du territoire de tous les arrêts de transport en commun. Nous essayons de profiter de la mise en place de systèmes d'information multimodale qui conduit les collectivités locales à s'organiser autour de systèmes complets. Nous souhaiterions intégrer ces données dans la BPE et les mettre à disposition des bureaux d'études. Cette base fournira ainsi un panorama géo-localisé de l'ensemble des arrêts de transport et des modes de transport accessibles à chaque arrêt. Nous sommes par ailleurs en train de construire un répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques qui devrait être diffusé dans les prochains mois. Il dressera une surface de capacité d'entreposage par commune.

Quant à la capacité de déplacement, nous avons mis en place depuis la réforme du système d'immatriculation, une base rénovée qui enregistre les immatriculations de véhicules de façon permanente afin de produire un parc. Nous enregistrons les immatriculations aussi bien pour les véhicules neufs que les véhicules d'occasion. Cet exercice était réalisé de longue date par le CCFA[13] et l'Association auxiliaire d'automobile. Nous allons désormais nous attacher à produire un parc complet géo-localisé de la meilleure qualité possible. Jusqu'à présent, les véhicules de plus de 15 ans étaient tronqués, faute de disposer, depuis l'abandon de la vignette automobile, de la capacité de connaître le nombre de véhicules en service. Sur une base de 40 millions de voitures, nous savons que seuls 33 millions se révèlent encore en service. Nous essayons de réaliser un appariement avec les contrôles techniques obligatoires des véhicules afin d'attribuer à chaque véhicule une probabilité d'être effectivement en service. L'exercice palliera les biais dans l'estimation du parc et nous devrions pouvoir connaître le parc à l'échelon de la commune et même estimer le nombre de kilomètres parcourus par ce parc, sans doute à une échelle plus grande. Ce niveau d'information extrêmement fin aidera les collectivités locales à estimer comptes de mobilité et leur bilan d'émissions.

Sur la mobilité proprement dite, nous ne réalisons que les enquêtes nationales qui permettent, même si elles ne descendent pas au niveau territorial, de brosser des faits stylisés sur la mobilité des marchandises et des voyageurs. Nous nous appuyons ainsi sur l'enquête nationale Transport et déplacements (ENTD) conduite pour la dernière fois en 2008, l'enquête sur les chargeurs sur les circuits empruntés par les marchandises réalisée en 2005. Ces enquêtes ont des déclinaisons locales, Ménages-Déplacements et Marchandises en ville réalisées par les collectivités territoriales. Concernant les personnes, le trajet domicile-travail reste extrêmement structurant sur la mobilité. Nous avons commencé à examiner l'adéquation entre le RP[14] et l'ENTD et nous constatons que les résultats se révèlent relativement proches. Nous avons également étudié l'évolution des enquêtes annuelles de recensement. Même sans descendre à des niveaux territoriaux fins, ces enquêtes permettent de fournir des estimations des parts modales et des kilométrages parcourus dans une vision annuelle, avec des classifications territoriales intéressantes. La combinaison de ces informations doit permettre de bâtir une vision plus fine et plus actuelle de la mobilité que nous mettrons à disposition des chargés d'études au sein du Ministère et tenterons de réaliser des publications régulières en ce domaine. En rassemblant et synthétisant l'ensemble de ces informations, nous pouvons fournir des informations telles le « kit CO_2 » établi depuis deux ans avec l'Insee pour estimer les émissions de CO_2 dans les trajets domicile-travail. Après la publication de l'enquête Phébus[15] sur la précarité énergétique, nous nous attachons, toujours avec l'Insee, à produire des estimations territorialisées de la précarité énergétique.

S'agissant des transports en commun, qui représentent 8 à 10 % des transports quotidiens, en association, le Certu, le Gart [16]et l'UTP[17] produisent une batterie d'enquêtes relatives aux transports en commun urbains, départementaux et en cours de test, régionaux. On y observe moins la mobilité elle-même que la dépense, l'organisation et le système de transport en commun mis en place par les collectivités locales. Ces systèmes se révèlent très importants dans la

[12] Direction générale de l'aviation civile

[13] Comité des constructeurs français d'automobiles

[14] Recensement de la population

[15] Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie

[16] Groupement des autorités responsables de transport

[17] Union des transports publics et ferroviaires

perspective des évaluations et de la planification territoriale car aller chercher le voyageur marginal toujours plus loin dans le périurbain coûte de plus en plus cher. Enfin, s'est mise en place l'Autorité de la qualité de service dans les transports, un point souligné dans les précédents rapports du Cnis. La qualité revêt de multiples aspects. L'un des indicateurs principaux de cette qualité réside dans la ponctualité et la régularité. L'Autorité de la qualité de service dans les transports étend peu à peu son champ, d'abord à l'interurbain et aujourd'hui au TER[18]. Dans un troisième temps, elle couvrira également quelques grandes agglomérations sur lesquelles elle suivra ces indicateurs de ponctualité et de régularité. Nous espérons à moyen terme pouvoir mobiliser ces données qui ne poursuivent pas *a priori* de vocation statistique pour fournir des données territorialisées.

Au-delà de la production, il convient de diffuser les informations statistiques et de les mettre à disposition. Nous disposons d'un certain nombre d'outils de diffusion. Pour l'instant, ces outils s'avèrent encore quelque peu éclatés au sein du SOeS. Nous allons tenter de les fusionner dans quelques bases pertinentes, à savoir : la base Eider qui offre des informations dans une approche régionale, des « Cubes Beyond » afin que l'utilisateur puisse produire lui-même tous les croisements qui l'intéressent, la base SitraM-I[19] qui permet de conduire une approche par origine et destination du transport de marchandises et Géoidd, un outil cartographique en ligne dans lequel nous intégrons un certain nombre d'informations localisées. Nous alimentons enfin la BPE, un support très important de mise à disposition des informations à destination de tous les publics. Au sein du Ministère, nous disposons également de bases de données plus détaillées qui nous permettent de produire des études plus fines mais nous ne pouvons pas les mettre à la disposition de tous les publics, comme la base Géokit, qui rassemble toutes les données produites au niveau communal, et la base SitraM.

En conclusion, le système statistique ministériel ne peut pas fournir toutes les informations de manière territorialisée même si nous essayons d'en mettre de plus en plus à disposition des bureaux d'études, des agences d'urbanisme et des collectivités locales. Nous n'avons pas vocation à descendre trop finement et la décentralisation des responsabilités en manière de mobilité veut que les collectivités locales produisent elles-mêmes un certain nombre d'informations. Nous devons, au niveau national, nous mettre en capacité de rassembler ces informations locales et les mettre à disposition de l'ensemble des intervenants du domaine afin qu'ils puissent amorcer des études et disposer d'un *benchmark* national.

.3 40 ans d'enquêtes « Déplacements » et présentation d'enquêtes en opportunité

Tristan GUILLOUX, Certu

Les enquêtes « Certu » font participer de nombreux services du réseau scientifique et technique, dont l'Ifsttar[20] et les Cete[21]. Au 1er janvier prochain, les Cete, le Certu, le Sétra et le Cetmef[22], services techniques centraux et inter régionaux du ministère vont se réunir au sein du Cerema[23]. Les enquêtes Déplacements sont nées au milieu des 1970 de la volonté forte de nourrir les modèles nécessaires dans cette phase de développement de la France pour la construction des infrastructures. L'enjeu de notre service a résidé dans l'évolution des méthodes en fonction des demandes exprimées et de l'évolution des grands enjeux du territoire français tout en assurant une comparabilité dans le temps et dans l'espace. Nous avons régulièrement produit des documents méthodologiques, avec une accélération dans les années 2000, où les demandes ont explosé.

Jusque dans les années 1990, les enquêtes Ménages Déplacements étaient réalisées essentiellement par les grandes agglomérations. A partir des années 2000, des demandes ont émergé pour des agglomérations de plus petite taille. Nous réalisions alors ces enquêtes exclusivement en face-à-face. Elles se révélaient coûteuses et complexes à réaliser pour des agglomérations de plus petite taille. Les demandes qui s'exprimaient tendaient à la simplification de ces enquêtes, les services techniques de ces agglomérations ne possédant pas forcément les moyens techniques de suivre les enquêtes classiques. Nous avons donc mis en place une seconde méthode d'enquêtes téléphoniques

[18] Transport express régional

[19] Système d'information sur les transports de marchandises

[20] Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

[21] Centres d'études techniques de l'Équipement

[22] Centre d'études techniques maritimes et fluviales

[23] Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

dénommées « Enquêtes Déplacements Villes Moyennes » (EDVM). Ces enquêtes sont de plus en plus demandées par les agglomérations de taille moyenne, jusqu'à 100 000 habitants. Les collectivités locales sont amenées à faire preuve de plus de dynamisme dans l'organisation des déplacements de leurs habitants, comme le montrent le développement, sur des agglomérations de taille moyenne, de transports à haut niveau de service et la mise en place de plans de déplacements urbains. Pour mener à bien ces politiques, il faut disposer de données. C'est aussi dans les années 2000 que nous avons pris pleinement conscience du phénomène de périurbanisation, avec des territoires de plus en plus étendus. Nous avons donc mis en place, en 2010, une nouvelle méthode, les « Enquêtes Déplacements Grand Territoire », qui avaient pour objet de combiner la collecte en face-à-face, plus riche, là où les déplacements présentent plus de complexité c'est-à-dire dans la partie centrale des aires urbaines, et la collecte téléphonique sur les territoires périurbains voire ruraux. L'État et les Cete sont de plus en plus sollicités pour accompagner les collectivités locales dans ces enquêtes.

Cette carte de France montre les territoires sur lesquels ont été menées des enquêtes Déplacements, en face-à-face ou par téléphone. L'Île-de-France présente une spécificité avec une « enquête globale transport » qui s'inspire largement des méthodes élaborées dans les années 1970. Près de 150 enquêtes ont été conduites depuis 1976. 89 territoires ont été couverts par ces enquêtes, avec une ancienneté plus ou moins importante de la donnée. Ces enquêtes recouvrent les deux tiers de la population française. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autour de Lyon, dans le Nord-est de la France, sur la côte Atlantique, les territoires se dotent peu à peu de ces enquêtes, en lien avec les enjeux de déplacement. Sur Grenoble et Toulouse, 5 enquêtes ont été réalisées ; les agglomérations de Lille et Lyon en ont effectué 4. Les territoires s'élargissent progressivement et les contours des enquêtes font apparaître un basculement dans les années 2000, lié à la nécessité de disposer d'informations sur la mobilité des habitants non seulement sur le territoire urbain constitué mais également sur des territoires bien plus vastes. L'exemple du territoire de la Gironde apparaît emblématique. Une enquête a été réalisée par la communauté urbaine de Bordeaux sur son territoire et la Gironde a, à un an d'intervalle, mené une enquête sur le reste du territoire. Cet exemple illustre également l'émergence de nouveaux acteurs. Autrefois circonscrites aux autorités organisatrices des transports urbains, ces enquêtes sont de plus en plus le fait aujourd'hui des conseils généraux. Ainsi, nous conduisons actuellement deux enquêtes sur l'Hérault, une enquête « Grand territoire » sur Montpellier et une enquête « Déplacements Villes moyennes » autour de Béziers, des enquêtes placées sous la houlette du Conseil général.

Avec l'élargissement de ces enquêtes, qui restent coûteuses, les démarches se veulent de plus en plus partenariales. Autrefois, les enquêtes étaient souvent le fait des autorités organisatrices des transports urbains. Certaines ont même été conduites sur une seule commune. Elles dépassent aujourd'hui largement le territoire urbain et associent désormais d'autres acteurs de transport (conseil général, conseil régional), qui apportent leur soutien à la fois technique et financier. Le pilotage de ces enquêtes est de plus en plus confié à des acteurs de l'aménagement (syndicat mixte de schéma de cohérence territoriale par exemple), démontrant l'interface de plus en plus grande qui existe entre urbanisme et transports. Les départements ont également fait leur apparition dans ces démarches depuis quatre ou cinq ans, signe de la volonté de ces territoires de ne pas laisser de côté les espaces ruraux. L'État, dans ce dispositif, apporte d'abord son soutien financier. Le Ministère de l'écologie octroie 20 % de subventions aux enquêtes réalisées suivant le standard Certu pour le recueil de données. Il apporte également son assistance technique aux maîtres d'ouvrage *via* les Cete. La qualité des enquêtes est en effet conditionnée par un contrôle précis de leur maîtrise d'œuvre. Enfin, nous fournissons des exploitations standards. Une fois le fichier de données récupéré, nous en tirons une série de tableaux – « exploitation standard » - qui retrace différents indicateurs de mobilité. Depuis cette année, nous avons ajouté un « diagnostic énergie et émissions des mobilités », qui approche la contribution des résidents d'un territoire à la consommation énergétique de ce territoire et aux émissions de polluants locaux et de GES[24] liées à leurs déplacements. Enfin, nous opérons, contrairement à nombre de nos pays voisins, une validation centralisée de chaque enquête et l'intégration dans une base nationale archivée au Cete Nord Picardie.

Différentes questions nous sont posées. Dominique Riou les a déjà largement exposées. Nous conduisons des enquêtes sur des territoires de plus en plus vastes et sur des territoires ruraux. Ces évolutions soulèvent de nombreuses questions. L'an dernier, nous avons ainsi réalisé une enquête sur un petit territoire de l'Yonne ne comptant aucun transport urbain. Certains territoires dépourvus de toute gouvernance de transport s'interrogent aujourd'hui sur la mobilité. Nous avons mis en évidence que ces territoires ruraux vieillissants sont confrontés à des enjeux forts et que les réponses à apporter ne relevaient pas forcément du transport mais de l'aménagement du

[24] Gaz à Effet de Serre

territoire. Plusieurs questions ont été posées : pouvons-nous laisser des personnes âgées dans des hameaux ? Faut-il envisager de nouveaux services, remettre au goût du jour d'anciens services, faciliter le retour des populations vieillissantes dans les bourgs centres ? Les enquêtes Ménages Déplacements peuvent servir à calibrer des services de transport mais elles peuvent également conduire à s'interroger sur l'aménagement du territoire.

Nous sommes soumis à la nécessité de disposer d'informations de plus en plus régulières, de suivre des évolutions conjoncturelles. Or les enquêtes ménages renouvelées tous les dix ans parviennent mal à répondre à ce besoin. Dans nos programmes de travail à moyen terme, nous envisageons d'engager une réflexion sur l'échelle régionale pour le recueil de données. Nous avons déjà expérimenté l'exercice dans le Nord-Pas-de-Calais, où nous avons complété les enquêtes Déplacements avec une enquête téléphonique sur les territoires ruraux. Cette expérience n'a toutefois pas apporté toutes les réponses attendues par le conseil régional. Nous testons actuellement deux dispositifs différents d'enquête en Rhône-Alpes, une région très urbaine, et en Picardie, une région plus rurale, pour déterminer la faisabilité d'obtenir des éléments sur la dimension régionale. Nous avons ainsi structuré notre enquête autour du chemin de fer en Rhône-Alpes alors que nous nous concentrons davantage sur les déplacements de plus longue distance en Picardie. Nous profitons du dispositif déployé en Rhône-Alpes sur trois ans pour tester des enquêtes en continu.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur l'introduction des nouvelles technologies dans nos enquêtes, notamment le GPS. L'intégration du GPS dans les enquêtes ménages a déjà été réalisée en Australie et aux États-Unis. Cette technique offre une meilleure connaissance des déplacements et une plus grande profondeur historique. Aujourd'hui, nous recueillons les données de mobilité de la veille. Or nous savons que le système de mobilité d'un ménage ne peut se mesurer uniquement sur le déplacement effectué la veille. En recueillant des données de mobilité sur une semaine, nous pourrions disposer d'informations plus fines et obtenir une meilleure appréhension des comportements de mobilité d'un ménage. A cela s'ajoute sans doute un avantage de coût. La question se pose également de l'utilisation d'une collecte par internet, qui permettrait peut-être de réaliser des enquêtes plus régulièrement. Enfin, nous nous interrogeons sur la mise en place d'une base unifiée des enquêtes ménages déplacements. L'une des difficultés de l'enquête Ménages Déplacements tient au fait que, sur certains segments de population, nous possédons des échantillons trop réduits pour en tirer des informations à l'échelle locale. Nous avons commencé, voilà deux ou trois ans, à combiner différentes enquêtes pour obtenir des échantillons représentatifs, notamment pour des segments de mobilité comme le vélo ou les deux-roues motorisés, pour lesquels nous ne possédions pas suffisamment de données à l'échelle locale pour opérer des croisements statistiques solides. Nous cherchons enfin à articuler cette base unifiée des enquêtes Ménages Déplacements avec d'autres bases nationales comme celle du recensement de la population, et à apporter des indicateurs en continu de la mobilité urbaine.

Nous développons également aujourd'hui la question du transport de marchandises en ville, qui nous paraît essentielle puisqu'elle présente différents enjeux, en particulier un enjeu environnemental puisque ce transport représente 40 à 45 % des émissions de gaz à effet de serre en ville. Il soulève également des enjeux économiques. Or il reste encore très méconnu des plans de déplacements urbains et des politiques de transport des collectivités locales. Nous réalisons actuellement la seconde vague des enquêtes « Transport de marchandises en ville » après une première vague réalisée dans les années 1990. Cette première vague avait permis de construire un modèle « FRETurb »[25] permettant aux collectivités de pouvoir modéliser les déplacements de marchandises sur leur territoire. Ces enquêtes conduites localement présentent un intérêt national puisqu'elles alimentent un modèle qui peut être réutilisé par d'autres collectivités locales. Nous avons besoin de renouveler ces enquêtes car les comportements logistiques et les comportements d'achat ont largement évolué depuis les années 1990. Ces éléments permettent également de mettre en évidence des indicateurs sur l'occupation de la chaussée et de mieux comprendre les motifs et les organisations des différents acteurs de la chaîne logistique, du chargeur au conducteur d'un camion. Nous rédigeons actuellement un guide méthodologique pour stabiliser la méthode afin de la proposer prochainement en opportunité à votre assemblée.

[25] Modélisation des transports de marchandises en ville ou fret urbain

.4 Discussion

Christine CHOGNOT, Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

Vous évoquez très largement les enquêtes « mobilité » réalisées auprès des ménages. Or de nombreuses personnes vivent dans des établissements spécialisés de manière durable. Il en est ainsi des handicapés adultes, enfants handicapés et personnes âgées. La politique de désinstitutionalisation vise à permettre à ces personnes de circuler dans la ville comme tout un chacun. L'enquête Ménages comporte-t-elle un échantillon significatif de ces personnes qui sont confrontés à des problèmes particuliers de mobilité (âge, handicap, difficultés sociales) ? Si tel n'est pas le cas, ne faudrait-il pas réfléchir à cette question ?

Tristan GUILLOUX

Ces établissements sont malheureusement exclus du champ de notre enquête qui recouvre les habitants de résidences principales. Nous avons déjà commencé à réintroduire les résidences universitaires dans l'échantillon. Nous pouvons examiner la possibilité de toucher d'autres populations. Pour autant, il ne faut pas forcément tout attendre d'une enquête Ménages Déplacements. Sur une telle population, une enquête spécifique, plus fine et plus qualitative, peut s'avérer davantage pertinente. Je doute que le dispositif actuel vous apporterait toute la richesse d'information dont vous avez besoin pour accompagner ces personnes.

Dominique RIOU

C'est peut-être à l'échelle de l'établissement que ces aspects peuvent être examinés, à l'instar des plans de déplacement d'entreprise qui observent les parcours, l'environnement et les besoins des intéressés.

Christine CHOGNOT

Cette demande sous-tend la volonté sociétale très profonde de s'émanciper de l'appartenance à un établissement pour circuler. Des données se révéleraient effectivement intéressantes à recueillir à l'échelle de l'établissement.

Philippe HUBERT, Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques (Ineris)

Ces sujets nous intéressent particulièrement mais nous suivons une logique légèrement différente. Il nous importe de savoir « qui ? », « où ? » et « à quel moment ? ». Nous travaillons sur les conséquences d'impacts accidentels et lorsque nous élaborons des plans d'exposition au risque, nous constatons que nous n'avons pas forcément une bonne connaissance des personnes présentes. Dans les domaines de la santé et de l'environnement, il nous importe de maîtriser les trajectoires des individus. De nombreuses études démontrent que les personnes vivant à tel endroit sont plus soumises à telle ou telle maladie. Or ces études présentent des faiblesses assez grandes car les personnes se déplacent et ne sont pas forcément exposées aux polluants de l'environnement de leur lieu de résidence. Nous devons retracer les trajectoires pour connaître la charge de pollution à laquelle les personnes sont exposées. Enfin, nous avons besoin de connaître l'exposition des individus à un certain nombre de polluants, notamment la pollution particulaire. Les données fournies en la matière se révèlent presque directement utilisables puisqu'elles montrent le temps passé au domicile ou dans les transports.

Tristan GUILLOUX

Nous sommes en train de traiter ces questions. L'enquête Ménages Déplacements permet de suivre les déplacements mais aussi de cerner en temps réel le lieu où se trouvent les personnes dans le cadre d'une modélisation. Nous avons mis au point le logiciel « pulsations urbaines » pour passer d'une logique résidentielle à une logique présentielle. L'animation montre la façon dont bat le pouls de la ville et illustre comment les territoires périphériques se vident le matin de leur population alors que les centres urbains se remplissent. Un service du Cete de Lyon, chargé des questions environnementales, a croisé cette information avec les cadastres des émissions. Nous essayons actuellement de définir des indicateurs qui fourniraient des indices d'exposition de la population à la pollution dynamique. Il ne suffit pas, effectivement, de calculer l'exposition des personnes à leur domicile. Il faut récolter des

informations plus fines, en modélisant des personnes types et en les « suivant » tout au long de la journée dans les différents lieux qu'elles fréquentent et donc dans différentes ambiances de pollution. Par ailleurs, nous avons travaillé en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Grenoble sur les conséquences d'un risque majeur – la rupture d'un barrage en l'occurrence – et la rapidité à laquelle la ville de Grenoble pourrait être évacuée. Pour cet exercice, nous nous sommes appuyés sur l'enquête Ménages et des outils de modélisation.

Dominique BONNANS, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)

Je tiens à souligner l'intérêt de la Datar pour des données finement localisées sur ces sujets. J'ai entendu les perspectives prometteuses pour utiliser des enquêtes nationales et en projeter les résultats sur certains types de territoires. Nous encourageons ces démarches. Nous sommes également très demandeurs d'une localisation fine et d'un lien avec la Base permanente des équipements, en lien avec les sujets que nous traitons sur l'accessibilité au service. Deux autres éléments appellent par ailleurs notre vigilance, à savoir la précarité énergétique et la multi-modalité.

Lucie VERCHERE, Communauté urbaine de Lyon

Je suis en charge du management de la mobilité avec les territoires d'entreprises et je m'interroge sur l'innovation, en particulier sur les nouveaux usages de la voiture. Par exemple, Nous nous sommes engagés dans des initiatives de covoiturage. Nous incitons de plus en plus nos concitoyens à pratiquer le covoiturage. Nous obtenons de très bons résultats mais nous regrettons que les EMD ne nous permettent pas d'avoir des statistiques fiables sur les usages du covoiturage sur les territoires. Nous avons lancé des enquêtes significatives qui montrent que 9 % des habitants du Grand Lyon covoiturent mais nous souhaiterions intégrer cette question de manière assez fine dans les enquêtes futures. Nous conduisons également une action d'incitation à la dé-mobilité et de promotion du travail à distance. Or sur le télétravail, nous ne disposons d'aucune donnée. Nous avons essayé de construire des enquêtes. Nous souhaiterions recenser les personnes qui travaillent chez elles, officiellement ou non. Enfin, nous conduisons des enquêtes PDIE[26] auprès de 440 entreprises et 50 000 salariés. Ces enquêtes contribuent à l'élaboration de nos plans d'actions mais restent sans doute sous-exploitées. Sur quatre ans, nous avons quand même recueilli les pratiques et usages de déplacement de près de 30 000. Comment pourrions-nous les mettre à disposition ?

Adrien FRIEZ

Nous ne travaillons pas en effet sur le covoiturage. La dernière enquête nationale avait été conduite en 2008, alors que cette pratique restait balbutiante.

Lucie VERCHERE

Non, ce n'est pas une pratique balbutiante. Sur le territoire du Grand Lyon, 42 000 personnes sur l'agglomération lyonnaise pratiquent le covoiturage au moins un jour par semaine aujourd'hui.

Adrien FRIEZ

Cette enquête avait été conduite avant la crise et l'explosion du prix des carburants. Les comportements ont sans doute évolué récemment. Nous essayons de prendre en compte cet élément au niveau national mais il nous est impossible de cibler ces populations dans des enquêtes ENTD. D'autres approches pourraient être développées *via* les centres de covoiturage. Il faut sans doute mener une étude particulière.

Lucie VERCHERE

Nous avons réalisé une telle étude. Je doute que cette pratique se révèle balbutiante. 9 % des habitants du Grand Lyon pratiquent quand même le covoiturage, soit bien plus que ceux qui pratiquent le vélo. Pourquoi s'avère-t-il impossible de cibler ces personnes dans une enquête Ménages ? Nous n'avons ciblé que les déplacements domicile-travail.

[26] Plan de Déplacement Inter-Entreprise

Tristan GUILLOUX

La base unifiée des enquêtes Ménages Déplacements présente notamment l'intérêt d'aller plus loin sur ces motifs émergents. La notion de covoiturage se révèle difficile à définir mais je reconnais que nous ne pouvons plus laisser ce mode de déplacement de côté. Nous essaierons de mieux cibler cette question. Il reste par ailleurs possible d'intégrer des questions locales dans une enquête Ménages Déplacements. Sur la question des PDE, nous avons conscience qu'il existe une base de données énormes et que la statistique publique aurait intérêt à s'en emparer. Nous devons saisir cette proposition et tenter d'y apporter une réponse sur une base nationale.

Cédric SZABO, Association des maires ruraux de France

La carte qui nous a été présentée explique l'absence de politique d'aménagement du territoire. Vous avez indiqué que les deux tiers de la population étaient couverts. Quel est le pourcentage de l'espace physique traité ? L'enquête Ménages Déplacements conduit-elle des approches liées à la densité ? Vous parliez de 65 % de déplacements en voiture. Dans le monde rural, ce taux s'élève plutôt à 80 % et fait naître un besoin en termes de réseau de stations-services. Des enquêtes sont sans doute conduites à l'échelon d'EPCI[27]. Avez-vous la volonté d'agréger et de faire converger ces données ? L'enquête Déplacements comprend-elle des questions sur ce que pourrait être la mobilité ? Les territoires ruraux souhaitent faire baisser la part modale de la voiture. L'État s'engage dans des projets de DCSP, y consacrant 40 millions d'euros pour 250 000 habitants. Si l'État investissait cette somme sur un bassin peu dense de 250 000 habitants, en lien avec des modalités de déplacement adaptées, nous pourrions sans doute accomplir des progrès majeurs dans les modes alternatifs à la voiture. Enfin, la Fnau[28] a-t-elle l'intention, dans une logique désintéressée, d'opérer une péréquation technique en faveur de territoires désireux de traiter ces questions dans une logique d'aménagement du territoire ?

Dominique RIOU

Nous nous posons effectivement cette question. Les agences sont liées aux EPCI mais leur territoire d'étude dépasse largement ceux-ci. Nous couvrons des champs territoriaux bien plus larges, notamment à travers les pays. Les agences peuvent également répondre à des contrats et prendre en charge des sujets qui ne relèvent pas uniquement des territoires urbains. Des solutions existent dans le monde rural, qui ne consistent pas seulement en un subventionnement de l'État. Pour conduire une démarche réelle efficace, une collectivité doit avant tout se demander ce qu'elle souhaite sur son territoire. Une offre de transport ferroviaire, par exemple, suppose que le territoire accepte de s'urbaniser. Les collectivités doivent collaborer non seulement avec l'État mais aussi avec les départements qui structurent, par leurs compétences sur le réseau routier et les transports collectifs, les mobilités dans les territoires périurbains et ruraux. A cela s'ajoute l'envie de faire des communes, malgré leurs moyens parfois modestes. Nous connaissons de nombreux exemples où les communes ont repris en charge l'aménagement des centres bourgs en faveur des modes actifs et nous pouvons constater que même dans le périurbain et le rural la marche et le vélo présentent une grande pertinence pour la mobilité quotidienne.

Tristan GUILLOUX

Nous couvrons moins d'un tiers du territoire. Nous avons toutefois la volonté d'intégrer de plus en plus largement les territoires ruraux, en liaison avec l'intérêt croissant des conseils généraux et régionaux sur ces sujets. La région Rhône-Alpes constitue un bon exemple. Même si la plupart des grandes agglomérations étaient déjà couvertes par une enquête, la région a souhaité compléter son information sur les territoires ruraux et les départements comme l'Ardèche qui n'étaient pas couverts. S'agissant de la mobilité alternative, la première enquête que nous avons réalisée nous a étonnés car la marche représente quand même le deuxième mode de déplacement, y compris dans les campagnes. Nous devons penser à ce mode pour mieux le cerner. Nous devons également nous interroger sur le sort des immobiles. Le TAD[29] constitue un bon outil, efficace, mais il reste onéreux pour les collectivités locales. La solution ne relève donc pas uniquement du transport. Il convient sans doute de réorganiser les implantations urbaines et de

[27] Établissement public de coopération intercommunale

[28] Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

[29] Transports à la demande

repenser les services à domicile. Ces questions, radicalement différentes à celles posées par les territoires urbains, doivent être traitées.

Adrien FRIEZ

En matière de production et de mise à disposition d'informations statistiques, il paraît difficile d'entrer dans cette qualification pour mener des approches nationales. Nous devons articuler les questions territoriales avec la contribution des collectivités locales qui produisent ces enquêtes. Le Certu essaie de répondre à cette problématique en éditant des guides méthodologiques. Ces enquêtes doivent être réalisées localement avant d'être remobilisées nationalement. Une enquête seule ne peut apporter une réponse. C'est la mutualisation d'enquêtes locales qui permettra de comprendre le phénomène. L'enquête nationale Transports et Déplacements embrasse l'ensemble du territoire mais n'en brosse qu'un paysage flou. Chaque enquête locale apporte la réponse sur son territoire.

.5 Avis d'opportunité

Pierre AUDIBERT

Je propose que nous rendions un avis d'opportunité favorable pour le cadre général de ces enquêtes Déplacement « standard Certu » et que, dans quelques temps, vous puissiez revenir devant nous pour exposer la qualité de l'enquête.

Les enquêtes reçoivent un avis d'opportunité favorable.

.II Point d'information : Utilisation et diffusion des données au carreau

Brigitte BACCAINI, Insee

Je vous présenterai les nouvelles modalités prévues pour la mise en ligne, sur le site de l'Insee, de données carroyées. La méthodologie initialement envisagée pour cette mise en ligne a en effet été revue. Ce travail a été conduit par deux unités de l'Insee, la direction de la diffusion et de l'action régionale et la nouvelle direction de la méthodologie. La source reste la même. Ces données sont issues des revenus fiscaux localisés 2010. Nous sommes contraints de suivre une règle de diffusion stricte pour ces données extrêmement sensibles. Nous ne pouvons pas diffuser moins de 11 ménages par unité géographique, en l'occurrence par carreau.

Nous avons décidé d'abandonner la méthode partiellement mise en œuvre début 2013. Les procédures de « brouillage », où nous permutions des ménages ou des individus afin d'éviter toute identification, ont effectivement été jugées trop complexes. Nous sommes passés à une nouvelle méthode qui consiste à regrouper des carreaux avec de petits effectifs (moins de 11 ménages) et à appliquer un traitement à certaines variables considérées à risque (les revenus en particulier) pour éviter toute rupture du secret. Les données sont disponibles pour la France métropolitaine et pour deux départements d'outre-mer, la Réunion et la Martinique. Pour l'instant, la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte restent exclues du périmètre en raison des problèmes d'appariement entre les fichiers des revenus fiscaux et de la taxe d'habitation.

La méthode consiste à regrouper les carreaux comprenant moins de 11 ménages dans des mailles rectangulaires, facilement appréhendables par leur forme. Nous finalisons actuellement une documentation où vous trouverez expliquée la façon dont nous avons construit ces rectangles. Pour les revenus, nous appliquons une méthode de « winsorisation », qui consiste à tronquer les valeurs extrêmes, afin de ne pas cibler des zones à forte proportion de personnes à très hauts revenus ou, à l'inverse, à forte proportion de personnes à très bas revenus. Si le revenu fiscal par u.c. du ménage est supérieur au 8e décile de la distribution, alors ce revenu est rabaissé à ce seuil. Si le revenu fiscal par u.c. du ménage est inférieur à 40 % de la médiane de la distribution, alors ce revenu est remonté à ce seuil.

Les variables considérées comme sensibles sont traitées afin que les informations diffusées ne correspondent pas à une proportion dépassant 80 %. Dans de tels cas, nous produisons en outre une variable indicatrice pour signaler le retraitement.

Nous diffuserons deux fichiers, un fichier de carreaux et un fichier de rectangles. Le fichier de carreaux ne comporte aucune variable statistique, hormis le nombre total d'individus du carreau que nous avons le droit de diffuser intégralement sans aucun regroupement et sans seuil d'effectif. Pour les cartographies de simples densités de population, vous disposerez ainsi d'un fichier au carreau brut, sans aucun retraitement. Dans le fichier de rectangles figurent toutes les autres variables, qu'elles soient traitées (revenus, ménages propriétaires, ménages d'une personne, personnes âgées) ou non (structure par âge, mobilité, nombre de ménages en logement individuel ou collectif, etc.). Ce fichier doit être considéré comme un fichier intermédiaire, qui ne peut être utilisé tel quel. L'utilisateur doit désagréger son fichier de rectangles en un fichier de carreaux, en répartissant les différentes variables de chaque rectangle au *prorata* de la population comptabilisée au niveau du carreau. Cet exercice est expliqué dans le détail dans la documentation et nous fournirons des modes opératoires sous Mapinfo et QGIS. Nous avons effectué de nombreux tests pour vérifier l'exactitude de toutes les données que nous diffusons ainsi que le respect du secret

Le secrétaire général avait annoncé au Bureau du Cnis, début juillet, le lancement d'une consultation auprès des utilisateurs non pas sur la méthode ou la liste des variables mais sur le mode d'utilisation des nouveaux fichiers. Une douzaine d'utilisateurs ont été consultés –agences d'urbanisme, chercheurs, géographes, géomaticiens, collectivités locales– et nous avons reçu une dizaine de réponses. Nous leur avions envoyé les deux fichiers tests pour une région, une note expliquant la méthodologie et un mode opératoire pour constituer le fichier de carreaux sous Mapinfo. Nous leur avons demandé s'ils comprenaient la nouvelle méthode et s'ils souhaitaient des ajouts dans la documentation. Nous n'avons pas reçu de critiques ou remarques négatives sur la méthode, généralement bien comprise. Des suggestions ont été formulées pour améliorer la documentation.

Quant au mode de diffusion, les utilisateurs ont jugé la manipulation un peu lourde à effectuer même si elle ne soulève pas de problème technique. Certains ont également craint des risques d'erreur. En revanche, les utilisateurs, experts dans le maniement des SIG[30], n'ont éprouvé aucune difficulté technique. Nous avons également reçu quelques remarques sur les variables, certains utilisateurs regrettant la disparition des revenus médians. Le traitement des variables, en particulier la « winsorisation » du revenu et le seuil de 80 %, a essuyé quelques critiques, les utilisateurs craignant que les cartes ne puissent plus faire apparaître des zones très spécifiques de pauvreté. Des agences d'urbanisme ont demandé la diffusion de fichiers moins restrictifs au profit « d'utilisateurs avertis travaillant pour l'aide à la décision publique ».

François SALGE, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

L'utilisateur final n'est pas forcément un expert de la géomatique. Ajouter un traitement systématique pour l'utilisateur alors que l'Insee pourrait le faire plus globalement ne me paraît pas pertinent. Je soutiendrais donc la deuxième suggestion des utilisateurs, prônant la diffusion des carreaux et l'indication précisant que les variables issues des rectangles constituent des valeurs estimées.

Pierre AUDIBERT

Nous comprenons bien cette préoccupation mais nous n'allons pas y répondre favorablement. Nous allons toutefois vous proposer une autre solution. L'Insee ne souhaite pas prendre le risque de laisser penser qu'il diffuse, même avec toutes les précautions d'usage, des données au carreau pouvant être imputées à des individus. Nous sommes bien conscients que l'exercice se révélera complexe pour certains. Nous envisageons donc d'offrir aux utilisateurs de solliciter les directions régionales de l'Insee pour obtenir une aide dans la constitution de ces fichiers de carreaux à partir des rectangles. L'Insee a été marqué par cette affaire de confidentialité sur des données de revenus et de fiscalité, des sujets d'une extrême sensibilité. Nous examinerons par ailleurs s'il s'avère possible, dans le cadre du CASD, de donner accès à la base elle-même à des personnes conduisant des projets de recherche.

Bernard SUJOBERT, CGT

Nous n'avons pas été consultés sur le sujet. Nous espérons néanmoins que la troncature des hauts et bas revenus ne va pas donner une vision lissée des inégalités sociales sur un territoire, faussant les réalités qui doivent être bien identifiées. Cela fait partie d'un axe du moyen terme que nous défendrons ultérieurement.

[30] Système d'information géographique

Pierre AUDIBERT

Cette technique va forcément lisser les données. La statistique est faite pour cela.

Bernard SUJOBERT

Jusqu'à un certain point. Le groupe de travail sur les inégalités sociales dans les années 2000 a montré que nous pouvions parfois sortir de ce biais.

Brigitte BACCAINI

La « winsorisation » se révèle plus brutale pour les hauts revenus. Or nous pouvons penser des échanges que nous avons noués avec les utilisateurs que ceux-ci s'intéressent davantage à la localisation des populations pauvres, en particulier pour les travaux en relation avec la politique de la ville. La technique lisse moins les niveaux les plus bas. Nous vérifions actuellement la pertinence de cette technique en réalisant des cartes à partir des « vraies » données que nous comparons aux cartes à partir des données estimées.

Bernard SUJOBERT

Pourrons-nous disposer de ces cartes pour donner notre avis ?

Brigitte BACCAINI

Non. Ces tests sont réalisés dans le cadre de la production. Dans les grandes agglomérations et les centres villes, il n'existe quasiment aucun rectangle. Nous avons recensé 2,2 millions de carreaux habités en France. Dans la note vous trouverez également le nombre de rectangles.

Marie-Hélène BOULIDARD

Quand ces données seront-elles mises en ligne ? L'arrêt de la définition de ces données nous a empêchés de conduire nos travaux.

Pierre AUDIBERT

Elles seront diffusées dans la semaine du 4 novembre.

.III Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : examen et finalisation des propositions d'avis sur les besoins prioritaires en matière de statistiques locales

.1 Bilan 2009-2013 et attentes 2014-2018

Odile BOVAR

La période 2009-2013 s'achève. Vous avez reçu voilà un mois deux documents, un premier dressant le bilan de cette période et un second listant les attentes. Je reprendrai très rapidement ces documents sans être exhaustive afin de vous laisser le temps de nous faire part de vos priorités.

Le bilan reprend les avis adoptés en janvier 2009 dans l'avis général, qui comportait une section « statistiques régionales et locales ». Ces avis ont été reformulés en termes d'objectifs. J'ai recherché, dans ce bilan, à identifier dans quelle mesure les objectifs fixés par les utilisateurs avaient été atteints même si un bilan strictement comptable

apparaît difficile à réaliser, compte tenu des travaux encore en cours qui vont trouver leur prolongement entre 2014 et 2018. Je mettrai donc davantage l'accent sur la préparation du futur.

Ces attentes rassemblent non seulement les remarques formulées dans cette enceinte entre 2009 et 2013 mais également les résultats des entretiens menés auprès d'une quarantaine d'utilisateurs ainsi que les remontées des directions régionales de l'Insee recueillies auprès des acteurs en région. Les expressions des utilisateurs se révèlent davantage marquées par le contexte actuel que par une projection sur le futur. Deux éléments restent très prégnants, démontrant que la demande de données territorialisées s'avère toujours aussi forte. Il s'agit d'une part de la permanence et de l'ampleur de la crise, qui ont fait naître un besoin d'éclairer les politiques publiques nationales ou locales pour identifier la façon dont elles se traduisent dans les territoires. D'autre part, la question de la décentralisation renforce un besoin, déjà formulé dans le précédent moyen terme, d'articulation entre la vision que la statistique publique offre au niveau national et celle qu'elle fournit au niveau local. Le concept d'égalité des territoires, défini comme l'égalité des chances de développer son potentiel avec ses spécificités et la possibilité d'accéder aux services de manière équitable d'un point à l'autre du territoire, traverse un certain nombre d'expressions. Il y a eu de nombreux groupes de travail durant la période. Les groupes spécifiques à cette commission sont largement mis en œuvre voire entièrement finalisés. D'autres rapports et groupes de travail du Cnis portant sur des thématiques bien particulières ont également fait appel à une demande de données territorialisées.

S'agissant du contenu, de nombreuses demandes ont émergé en faveur de la consolidation et l'enrichissement. En 2009, le développement durable évoquait fort peu les questions de territoire et l'avis sur les statistiques régionales et locales ignorait de la même manière la notion de développement durable. Cependant, durant la période des référentiels de développement durable à différentes échelles territoriales ont été construits avec la collaboration de l'ensemble de la statistique publique et continuent d'être mis à jour par les services statistiques ministériels. Plusieurs enrichissements sont demandés. Il s'agit notamment de travailler sur la mise à disposition d'évolutions, d'examiner d'une façon dynamique la façon dont les modes de vie et de production évoluent sur le territoire et de mettre l'accent sur les questions de bien-être et de qualité de vie pour mieux cerner les disparités en matière d'éducation, de pratiques culturelles ou d'usage du numérique. La notion de bien-être recouvre la question de la perception du bien-être. Une enquête est en cours au niveau national sur ce sujet et plusieurs personnes ont demandé sa déclinaison au niveau local.

Quant aux référentiels et indicateurs d'occupation de l'espace, que nous avions longuement évoqués l'an dernier dans cette instance, la multiplicité des dispositifs existants invite à une meilleure coordination pour assurer la cohérence des éléments qu'ils traduisent à différentes échelles. Les dispositifs se révèlent multiples car ils répondent à des enjeux différents et s'adressent à des échelles différentes. Les utilisateurs ont également pointé des espaces à enjeux. Il en est ainsi par exemple du littoral ou des espaces de montagne. D'importants investissements ont été consentis sur les départements d'outre-mer, notamment sur Mayotte. Plusieurs enquêtes ont été étendues à ces départements. La demande reste néanmoins forte d'avancer sur toutes les composantes de niveau de vie et de pauvreté ainsi que sur les questions d'emploi et de qualification. La question de l'espace transfrontalier est montée en puissance dans la période 2009-2013. Certains territoires présentent des enjeux forts. Des travaux communs sont réalisés en ce domaine par les agences d'urbanisme et les directions régionales de l'Insee. Les utilisateurs demandent ici des données harmonisées à des échelles relativement fines sur des thèmes à enjeux, comme les déplacements domicile-travail aux frontières ou le développement de services au public. Enfin, les entretiens ont pointé le thème rural/urbain et fait émerger la nécessité de pouvoir disposer de données permettant d'analyser les complémentarités et interdépendances entre ces territoires, ce qui suppose de parvenir à un consensus sur les définitions du rural et de l'urbain, en veillant à les harmoniser avec les définitions européennes.

Des questions plus ou moins nouvelles ont par ailleurs émergé. Ceux qui concourent à l'action publique dans les territoires, les collectivités locales et leurs établissements publics, ont mis l'accent sur trois éléments. Les utilisateurs souhaiteraient que les dépenses des collectivités locales soient suivies et articulées avec les dépenses de l'État. Ce suivi accuse en effet un certain retard. L'assemblée des départements de France (ADF) a demandé que des comptes des collectivités locales soient créés par niveau, afin de mieux identifier les transferts entre les collectivités, les questions de péréquation et éviter toute mauvaise interprétation à la lecture de ces comptes, suivant les normes comptables. Sur l'emploi public, un important travail est pratiquement achevé. Nous allons entrer dans l'exploitation et pouvoir répondre aux demandes de transfert d'emploi public entre les différents versants de la fonction publique et au-delà de la fonction publique.

Dans le domaine de l'économie locale, l'accent est mis sur la mise à disposition d'informations permettant des analyses d'approche en systéme. Ces analyses pourraient notamment faciliter l'identification de réseaux grâce à des données bi-localisées. L'Insee propose déjà des approches fonctionnelles mais les utilisateurs demandent leur maintien et même leur renforcement. Enfin, suite à un certain nombre d'exercices effectués en région pour identifier les besoins particuliers en matière de stratégie régionale d'innovation, un besoin de connaissance des éléments qui participent à cet aspect systémique a été pointé. Les utilisateurs ont fait part de leur besoin de références communes et harmonisées en matière d'énergie, de déchets et de biodiversité, en lien avec les schémas régionaux sur lesquels les acteurs régionaux souhaitent disposer de données dans ces domaines.

Sur la démographie et les questions sociales, vous retrouvez des thématiques connues. S'agissant de la question de la population présente, en particulier pour une meilleure connaissance des caractéristiques des zones touristiques. Une autre demande vise la mise en œuvre des recommandations formulées par le groupe de travail portant sur l'évolution du questionnaire RP pour lequel de nombreux acteurs ont été mobilisés. Par ailleurs, les utilisateurs ont mis en exergue la nécessité de donner un tournant à l'approche sur les services pour la considérer de manière plus globale, en prenant en compte la qualité, les lignes de service, l'identification des mutualisations sur le terrain et, la prise en compte de la question des déplacements et de l'usage du numérique pour accéder aux services. En matière d'emploi, les utilisateurs souhaiteraient pouvoir disposer de tendances plus récentes au niveau local, quitte à avoir moins de détail.

Quant aux questions méthodologiques et la demande toujours importante en matière de données locales et, sachant que les données territorialisées présentent un certain coût surtout lorsqu'elles exigent la conduite d'enquêtes, les acteurs encouragent fortement la statistique publique à s'organiser pour mobiliser davantage les données de gestion, notamment en partenariat avec les collectivités locales. Le service statistique doit favoriser aussi les innovations, mixer les données administratives et les données d'enquête et fournir davantage de données géo-localisées à différentes échelles (zonages d'étude comme les carreaux, EPCI, etc.). Un certain nombre de données potentiellement disponibles doivent être effectivement mises à disposition. Le groupe de travail sur l'évolution du questionnaire RP a notamment recommandé une mise à disposition des données localisées sur les élèves et étudiants ou les immigrés et les descendants. Les services statistiques qui produisent des données pour Eurostat sont invités à viser une harmonisation de ces données afin qu'elles soient comparables à l'échelle européenne. Enfin, plusieurs utilisateurs ont évoqué la nécessité de disposer d'un distancier commun pour partager les diagnostics sur l'accessibilité aux services, éviter les batailles de chiffres et traiter les questions de fond sur les territoires.

.2 Orientations 2014-2018

Brigitte BELLOC

Une note vous a été remise, qui présente les principales orientations 2014-2018. J'insisterai plus particulièrement sur trois points : les avancées promises sur la mesure de la dépense publique territoriale, la poursuite des chantiers importants du moyen terme précédent et l'accent mis par les producteurs sur la qualité de l'information et l'attention à porter sur la diffusion. Je développerai enfin un point spécifique sur le recensement de la population.

S'agissant de la connaissance de l'économie territoriale publique, en juin dernier, un intervenant s'était déclaré désespéré par le déficit d'information. L'Insee, compte tenu de l'expérience menée dans la région Nord-Pas-de-Calais, a engagé des travaux sur l'estimation des dépenses territoriales de l'État, conformément aux préconisations du rapport Ollivier de 2008. L'Insee envisage également à l'horizon 2015 de ventiler le compte collectivités locales en comptabilité nationale entre trois secteurs (département, région, bloc communal). Enfin, le dispositif Siasp[31] sur l'emploi public, largement initié sur le moyen terme précédent, devrait arriver en régime de croisière et nous permettre de connaître l'emploi public et les transferts d'emploi entre les trois versants de la fonction publique et, à terme, entre les secteurs public et privé.

Quant à l'enrichissement des données issues des chantiers du moyen terme, nous pouvons citer l'aboutissement du projet Filosofi[32] qui apparie données fiscales et données des transferts sociaux pour permettre à terme de calculer les

[31] Système d'information sur les agents de la fonction publique

[32] Fichier Localisé Social et Fiscal

évolutions du niveau de vie au niveau communal voire infra-communal ; l'enrichissement de la BPE notamment sur des problématiques de transport, avec des informations géo-localisées ; l'enrichissement de la production d'indicateurs territorialisés de développement durable, d'indicateurs sociaux départementaux et la promesse d'un indicateur des prix du logement ; l'effort continu d'intégrer les DOM dans les dispositifs d'enquête et l'insertion de Mayotte dans les publications démographiques ; et enfin les travaux sur les zonages à partir des nouveaux quartiers de la politique de la ville.

Les producteurs de statistiques publiques ont mis l'accent sur la qualité des données diffusées et l'attention a porté sur la diffusion de cette information, qu'il s'agisse des indicateurs de niveau de vie, des estimations locales d'emploi, de la vigilance à conserver vis-à-vis du remplacement des DADS par la déclaration sociale normalisée.

Pour conclure, je tiens à faire un point sur le recensement puisque je suis également rapporteur de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp). Je ne reviendrai pas sur les projets d'organisation. Durant le moyen terme 2014-2018, la collecte par internet va se développer et la gestion du RIL[33] sera réorganisée. J'insisterai davantage sur la diffusion et la suite donnée au rapport « Diffusion du recensement de la population ». Plusieurs préconisations ont d'ores et déjà été mises en œuvre. L'Insee envisage d'en appliquer encore une partie dans le prochain moyen terme. Les utilisateurs se sont montrés quelque peu critiques vis-à-vis de la communication réalisée sur le site du recensement. 2014 constituera une année extrêmement importante puisque elle verra la publication des résultats 2011. Il s'agira surtout de la première année de diffusion des données espacées de cinq ans. L'Insee se montre très attentif à la communication qui sera développée à cette occasion.

Bernard SUJOBERT

Il apparaît regrettable d'amorcer le moyen terme de la commission Territoires le 17 octobre, dans le cadre d'une seule et unique réunion alors que les autres commissions ont toutes tenu deux réunions. Je n'oublie pas les rencontres très intéressantes qui ont été organisées et dans lesquelles nous avons pu nous exprimer. Dans le bilan, il manque le contexte de l'appareil de production statistique. Lors de la réunion du Bureau en juillet dernier, Monsieur Tavernier a décrit la tension extrême qui va peser sur les directions régionales de l'Insee, soulevant un problème de crédibilité quant aux attentes que nous pourrions exprimer et des réponses que nous obtiendrons.

S'agissant du bilan du moyen terme, nous notons trois éléments positifs : la mise en place du recensement de la population et sa bonne acceptation ; des données territoriales fines plus nombreuses et plus visibles, même si elles font émerger des problèmes nouveaux ; la manière dont les indicateurs sociaux départementaux ont été conçus et produits, en associant les représentants et porteurs de la vie des départements. Cette opération de concertation large a bien fonctionné. Nous nous en félicitons.

Quant aux textes qui nous ont été communiqués, la CGT s'était exprimée dans d'autres commissions sur les problèmes généraux de méthode de préparation du moyen-terme qu'ils soulevaient mais ces éléments n'apparaissent pas. Parmi les thèmes évoqués aujourd'hui, la perception subjective du niveau de vie et de la pauvreté au niveau territorial nous laisse un peu sceptiques. De nombreuses actions restent à mener, sans doute plus importantes. Par ailleurs trop souvent, l'Insee prévoit de conduire ses enquêtes sur le territoire métropolitain uniquement alors que d'autres sections de la statistique publique, en particulier la Drees et la Dares, présentent souvent des projets d'enquêtes incluant les DOM. L'Insee semble se montrer moins volontaire dans cette orientation. .

Dans les attentes figurent le besoin d'une « concertation accrue avec les niveaux locaux et l'accès aux données ». Il s'agit bien là d'un programme pour le moyen terme, une action qu'il faut commencer très vite. Nous souffrons effectivement d'un problème de concertation avec le niveau local, non seulement pour l'accès aux données mais aussi pour la conception et l'analyse de ces données. La connaissance de l'action publique dans les territoires constitue l'une des lacunes les plus criantes. Nous rappelons la suggestion de Monsieur Duport de créer un groupe de travail du Cnis en lien avec la commission Territoires. L'action économique des collectivités publiques sur les territoires est largement évoquée mais il convient aussi de tenir compte de l'action économique des acteurs privés. Or ce point reste trop faible.

[33] Répertoire des immeubles localisés

Il nous semble important de cibler deux ou trois thèmes fédérateurs, en particulier les inégalités territoriales qui ont été largement pointées lors des Rencontres du moyen-terme, l'attractivité des territoires et la revendication forte d'instances régionales de concertation multilatérale, associant de nombreux acteurs. Nous ne pouvons pas évoquer cette question depuis vingt ans et rester sans agir. Les Cries[34] constituent une forme de concertation parmi d'autres.

Nous tenions à remercier les rédacteurs des différentes notes. Nous savons le travail que cela représente.

Christophe VERGER-LECOCQ, Association des usagers du TGV dans le Nord-Pas-de-Calais

Au niveau du volet transport des orientations de l'Insee pour 2014-2018, avez-vous prévu de lancer une enquête sur les besoins des usagers du TGV ? Nous sommes, faute de chiffres, démunis face à la branche voyage de la SNCF. Il importerait de fournir à des associations comme les nôtres de telles données.

Adrien FRIEZ

Cela ne figure pas dans notre programme de travail. La SNCF dispose de données commerciales, qu'elle ne nous fournit pas. RFF se place en capacité d'étudier ces données puisque cet organisme doit facturer la circulation ferroviaire en fonction de la capacité des opérateurs à engranger des bénéfices sur les lignes. RFF va donc mener des études sur le sujet. Sans constituer des études statistiques, ces études pourraient améliorer la compréhension du paysage.

Dominique BONNANS

Nous sommes parfois démunis en termes de méthode de traitement. La direction de la méthodologie de l'Insee ne pourrait-elle pas nous appuyer sur ces sujets d'interdépendance et de réseau ?

Christine CHOGNOT

Je souhaiterais compléter cette question. Comment mieux agréger la production statistique des acteurs qui ne relèvent pas de la statistique publique comme les associations ?

Pierre AUDIBERT

Ce sujet reste à traiter dans le moyen terme.

Sylvie MARCHAND

Bernard Sujobert a cité les thématiques sur lesquelles nous travaillons au sein du département de l'action régionale de l'Insee. Deux points me paraissent tout particulièrement importants. S'agissant des données territoriales plus fines et de leur diffusion, les producteurs ont lancé des projets en matière de site internet qui permettront d'accéder d'une manière beaucoup plus simple et thématique aux données territoriales. Je pense que ces projets vont apporter un progrès colossal. La mise en cohérence des données entre les différents producteurs reste un important chantier de ce moyen terme dans notre travail avec les services statistiques ministériels. Nous l'avons notamment perçu dans nos travaux sur les indicateurs de développement durable. Je n'ai pas constaté de progrès notoire dans les programmes des services statistiques sur les données relatives aux flux. Ces données s'avèrent absolument nécessaires pour étudier les réseaux et les systèmes. Or nous sommes un peu pauvres en la matière.

.3 Projets d'avis

Dalila VIENNE

Je vous propose d'examiner les projets d'avis qui seront soumis au Conseil lors de son assemblée plénière du 30 janvier 2014. Ces avis marqueront les travaux de la statistique publique pour les cinq années à venir. Nous avons

[34] Comités régionaux pour l'information économique et sociale

choisi, pour cette commission, un processus un peu différent puisque nous étions dans l'incapacité d'organiser avant l'été à la fois une rencontre et une réunion de la commission. En outre, les questions territoriales sont également abordées dans chaque commission. Nous avons donc choisi de capitaliser les travaux de toutes les commissions et d'en dresser une synthèse. Nous avons rédigé un certain nombre d'avis. Ils vous ont été envoyés afin que vous émettiez un avis avant le 4 octobre. Nous vous remercions de vos réactions. Nous avons reçu 11 remarques et propositions de la part de la Datar, la DGAFP[35], l'Ifremer,[36] le Conseil régional du Limousin, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, Marie-Hélène Boulidard, le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement, le Comité économique, social et environnemental, l'Assemblée permanente des chambres des métiers de l'artisanat, l'Institut national géographique et forestier et de la CGT. Toutes n'entraînent pas la modification des avis. Elles seront néanmoins intégrées au présent compte rendu (voir en page …).

L'avis « Territoires » est organisé en quatre parties. Nous avons mis en avant un existant déjà très riche et souligné la nécessité de le maintenir. Le premier thème porte donc sur l'enrichissement des référentiels. La deuxième série d'avis concerne les thématiques nouvelles ou renouvelées du fait du contexte politique et sociale. Le troisième thème recouvre plutôt des travaux en cours sur lesquels nous souhaitions insister. Enfin, le dernier thème concerne les dispositifs et les méthodes.

Avis 1.A – Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD), pour lesquels il est souhaité prioritairement des compléments sur les disparités de niveaux de vie, les différentes formes de précarité sociale (halo de la pauvreté, mal-logement, surendettement…), les pratiques culturelles, et l'intensité de l'engagement citoyen. Une réflexion est attendue sur les possibilités d'intégrer plus généralement des indicateurs subjectifs de bien-être au sens « Stiglitz ».

Le premier avis a donné lieu aux remarques suivantes : faut-il parler de disparités ou d'inégalités ? Sous le terme de précarité sociale, il est proposé d'ajouter le chômage, le mal-logement, la santé, le surendettement.

Bernard SUJOBERT

S'agissant des termes de disparités/inégalités, il ne s'agit pas d'une simple question de sémantique. Il existe des inégalités sociales en termes de niveau de vie, c'est un fait. Ce terme, inscrit au fronton de la République, se révèle compréhensible de tous.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je ne vois pas d'inconvénient à utiliser ce terme mais je doute qu'il apporte quoi que ce soit à la statistique.

Bernard SUJOBERT

Il apporte au contraire beaucoup, comme l'a démontré le groupe de travail sur les inégalités.

Anne GUILLABERT, Secrétariat général pour les affaires régionales Rhône-Alpes

Je rajouterais volontiers les travailleurs pauvres dans la parenthèse sur la précarité sociale.

Dalila VIENNE

L'avis est complété et explicité par le document sur les attentes.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il s'agit d'un avis. La pauvreté me semble englober les travailleurs pauvres. Je vous propose de laisser le texte ainsi.

---

[35] Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

[36] Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Bernard SUJOBERT

Les indicateurs subjectifs de bien-être constituent-ils vraiment des indicateurs territoriaux ? Je doute que le Cnis ait à porter cette idée avant de savoir à quoi elle correspond.

Dalila VIENNE

Il s'agit d'une demande du Conseil économique, social et environnemental. Nous pouvons laisser ce point dans le document sur les attentes.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Ce point retrace quand même une demande de la commission et a été évoqué lors des rencontres. Nous pouvons le maintenir dans cette formulation.

Dalila VIENNE

Avis 1.B – Les indicateurs sociaux départementaux, pour lesquels il est souhaité une meilleure mesure des populations potentiellement concernées par un accompagnement social en raison de leur situation familiale (personnes isolées, familles monoparentales…), de leur âge (petite enfance, personnes âgées…), de leur état de santé, de leur handicap…

Les indicateurs sociaux départementaux n'appellent pas de commentaires particuliers. Tout le monde se félicite de cette opération et souhaite qu'elle soit maintenue et enrichie.

Avis 1.C – Les indicateurs d'occupation de l'espace, pour lesquels il est demande une plus grande cohérence et pédagogie de diffusion, afin de mieux cibler les données adaptées à chaque enjeu et à son échelle géographique (étalement urbain, consommation des terres agricoles, plans d'urbanisme, observation de la biodiversité…).

Ces indicateurs demanderaient également à être complétés d'une géolocalisation fine des bâtiments d'activité (entreprises, entrepôts…) et de leur emprise au sol.

Nous avons évoqué les indicateurs d'occupation de l'espace et noté un manque de cohérence. Je propose de remplacer le terme de cohérence par celui de coordination.

Odile BOVAR

J'ai reçu des réactions très vives sur la demande de cohérence. Je suggérais d'inscrire « *une meilleure coordination qui vise une plus grande cohérence* ».

Dalila VIENNE

Avis 1.D – Les indicateurs d'accès aux services et équipements, pour lesquels il est demandé des enrichissements dans plusieurs directions :
- élargissement aux points « multi-services » et aux services numériques (e-santé, e-learning, bornes numériques d'accès aux services publics),
- élargissement aux services aux entreprises (et pas seulement aux ménages),
- intégration de critères de fréquentation et de qualité (tarifs, horaires, accessibilité aux handicapés, capacités de transferts de données pour les services numériques;…).

Afin de mieux calibrer l'offre de services, le Conseil préconise également que la statistique publique mette à disposition régulièrement une mesure des populations présentes à différents moments sur un territoire, et un outil de mesure de l'accessibilité (distancier).

Pendant la rencontre du mois de juin, a été exprimée l'importance d'identifier la ligne de service au niveau des territoires. Je vous propose donc d'ajouter cette demande au début de l'avis.

Adrien FRIEZ

Je m'étonne de la dernière ligne sur le distancier comme outil de mesure de l'accessibilité. Il existe différents distanciers. J'ignore dans quelle mesure la statistique publique peut mettre à disposition un seul et unique distancier.

Sylvie MARCHAND

La phrase me semble laisser sous-entendre qu'il peut en exister plusieurs. Nous pouvons aussi retirer le terme de distancier.

Dalila VIENNE

Cette phrase véhicule l'idée du partage de la méthode et de l'outil correspondant.

Adrien FRIEZ

Je me demande quand même si cet aspect entre dans le rôle de la statistique publique.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

A qui incomberait-il selon vous ?

Dominique BONNANS

Sur ce point, il existe effectivement le besoin de disposer d'un outil de mesure qui se révèle cohérent et partagé, notamment si l'on intègre, comme le projet de loi le prévoit, des schémas départementaux d'accessibilité au service. Nous devrons dès lors posséder un outil relativement homogène. Le terme de mutualisation peut néanmoins apparaître un peu fort. Il convient au moins de partager les méthodes et de pouvoir comparer les outils.

Tristan GUILLOUX

Le Certu recense actuellement les différents outils qui peuvent exister, notamment pour la mesure de l'accessibilité multimodale, qui constitue une très forte attente, largement développée lors de la rencontre de juin dernier.

Dalila VIENNE

L'avis n°2 concerne « *les thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la statistique publique* ».

Avis 2.A – Économie locale – Mieux connaitre le système productif local et ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise), avec l'étranger, sa capacité d'innovation, les fonctions assurées par les emplois au niveau des établissements (approche à approfondir).

Il nous est proposé d'insérer dans le titre l'expression « *appareils productifs locaux* ».

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je ne vois pas ce que cela apporte.

Bernard SUJOBERT

Je dois excuser Marie-Laurence Bertrand, la représentante titulaire dans cette commission. Dans l'item, il manque d'autres points comme les conditions territoriales et locales de financement des entreprises, une connaissance fine des aides aux entreprises par les collectivités territoriales, la nécessité de connaître plus finement les statistiques par établissement. L'aspect économique se révèle moins pertinent et de moindre qualité que le volet social au niveau des territoires. Un travail important doit être accompli, en coopération avec d'autres organismes publics disposant de bases de données comme la Banque de France.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Nous pouvons ajouter : « *mieux connaître le système productif et son financement* ».

Bernard SUJOBERT

Le compromis me satisfait.

Christine CHOGNOT

Dans la même optique, connaître la diversité du système productif local permettrait de lutter contre la précarité et le chômage.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Le système productif dans son ensemble recouvre le système dans sa diversité.

Dalila VIENNE

L'Association des chambres des métiers de l'artisanat demandait que l'artisanat figure parmi les préoccupations. Nous ne pouvons pas l'ajouter systématiquement. Il en sera fait état de façon transversale.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il faudrait en ce cas mentionner aussi les TPE, les PME, le commerce local, etc. Tous ces pans entrent dans l'économie locale.

Dalila VIENNE

Le Conseil régional du Limousin s'interrogeait sur la sous-traitance. Elle est bien évidemment incluse dans l'analyse des réseaux et des liens.

Avis 2.B – Environnement – Disposer d'indicateurs sur le comportement écologique des agents économiques sur le territoire, notamment en matière de déchets (production, gaspillage, recyclage…), d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

L'avis sur l'environnement n'appelle pas de commentaire particulier.

Un intervenant

J'ajouterais bien « *et de gestion de l'eau* » en fin de phrase.

Dalila VIENNE

Avis 2.C – Mobilité-Déplacements – Avoir une vision globale de la mobilité dans un territoire, en terme de flux

(volume, origine-destination suivant travail, études, loisirs), de modes, y compris l'inter-modalité, les modes « doux » (deux roues…), alternatifs (co-voiturage…), avec une mesure du poids des transports publics, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

Nous rajouterions le terme « transports » dans le titre.

Adrien FRIEZ

Je suggérerais de remplacer le terme modes « doux » par les modes « actifs ».

Odile BOVAR

Nous utilisions effectivement le terme de modes actifs dans les travaux sur l'évolution du questionnaire RP.

Dalila VIENNE

J'ai modifié le terme d'inter-modalité par celui de multi-modalité. J'ai également précisé « vélo » dans les modes actifs au lieu des deux-roues. J'ai également ajouté l'idée de disposer d'informations sur toutes les mobilités, y compris le week-end et durant les périodes estivales ainsi que sur l'immobilité des personnes isolées, âgées, fragiles ou résidant dans les territoires à faible densité de population. Enfin, j'ai noté un besoin d'un suivi plus rapproché.

Adrien FRIEZ

Ce besoin ne doit pas forcément se traduire par des enquêtes plus nombreuses.

Christophe VERGER-LECOCQ

Dans cet avis, intégrez-vous également les migrants économiques, ceux qui utilisent le TGV, pour leur travail comme pour leurs loisirs ? Il paraît en effet important de disposer d'indicateurs sur ce sujet.

Adrien FRIEZ

Je doute qu'il faille stigmatiser le TGV par rapport à d'autres trains. Il existe une différence commerciale et une différence de vitesse. Si nous étudions la mobilité sérieusement, nous nous poserons la question du choix entre un mode plus rapide et nettement plus cher et un mode moins rapide et en perdition. Je ne pense pas qu'il soit besoin de l'écrire expressément alors que la généralité permet d'étudier l'ensemble du sujet.

Odile BOVAR

La formulation met à plat la connaissance des différents modes sans pour autant opérer de focus sur les usagers. Nous pourrions avoir une vision plus large, sous l'angle du besoin des usagers et de la qualité de service.

Adrien FRIEZ

Cette proposition me sied davantage. Il s'agit d'appréhender l'accessibilité d'un territoire en partant d'un autre territoire. C'est plus sous l'angle de la qualité qu'il faut aborder ce sujet.

Christophe VERGER-LECOCQ

Tout le monde ne prend pas forcément le TGV par choix. Il n'existe parfois pas d'offre équivalente en TER ou dans d'autres modes.

Dalila VIENNE

L'avis 1D sur les services et équipements intègre cette demande de critères de fréquentation et de qualité, qui vaut aussi pour les services de transport.

Avis 2.D – Santé – Pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée sur les parcours de soins, ce qui suppose un travail de recueil et d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes.

L'avis sur la santé n'appelle pas de remarque particulière.

Avis 2.E – Éducation nationale – Identifier les tensions qui pourraient exister dans certains territoires entre offre et demande en matière d'éducation.

L'avis sur l'éducation nationale n'appelle pas de remarque particulière.

Olivier MONSO, Depp

Nous nous interrogeons sur la signification du vocable de « tensions ».

Dalila VIENNE

Ce terme fait référence à la aux tensions qui existent du fait de des difficultés de mobilité des enseignants, causes de classes parfois surchargées ou de compétences des enseignants inégales selon les établissements.

Bernard SUJOBERT

Retirons la notion d'offre-demande. L'éducation nationale n'est pas un secteur marchand.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Si nous ne qualifions pas la tension, nous ne pouvons pas la mesurer. Nous essayons de mesurer le service rendu sur un territoire. Je pense que nous pouvons maintenir cette expression.

Dalila VIENNE

Avis 2.F – Insertion professionnelle – Développer la connaissance du lien entre emploi et formation au niveau local.

Connaitre les parcours d'insertion professionnelle des populations en difficulté (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées…).

L'avis sur l'insertion professionnelle n'appelle pas de remarque.

Bernard SUJOBERT

Vous mélangez des éléments différents. Il existe un réel déficit de connaissance, d'analyse, de compréhension de la formation professionnelle, sur laquelle les régions possèdent une responsabilité politique majeure. Ce sujet mériterait d'être isolé et non mêlé à l'insertion professionnelle.

Dalila VIENNE

Je vous propose, compte tenu de l'heure, d'envoyer un amendement au Conseil. Nous n'avons pas le temps d'engager le débat.

Avis .2.G – Les processus d'innovation, pour lesquels il existe actuellement des indicateurs épars et incomplets, parfois difficilement mobilisables

Cet avis formule une demande de réflexion exprimée dans le cadre de la rencontre du mois de juin sur les processus d'innovation. La Datar avait proposé d'insérer une demande de réflexion sur la possibilité d'analyser les flux et les réseaux.

Dominique BONNANS

Cela nous convient.

Dalila VIENNE

L'avis n° 3 porte sur les thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours.

Avis 3.A - L'action publique dans les territoires - Mesurer les dépenses territoriales de l'État ainsi que les dépenses des collectivités locales et de leurs operateurs, par grandes fonctions, au niveau territorial.

Disposer de comptes par niveau de collectivités territoriales.

Un groupe de travail de la DGFIP a récemment repris ses travaux , en présence de Jean-Pierre Duport et nous devrions aboutir à la mise à disposition d'une fiche par région sur les dépenses territoriales de l'État dans un premier temps puis sur les autres dépenses des opérateurs nationaux, puis des collectivités locales, au fur et à mesure de la disponibilité des informations dont la consolidation reste complexe.

Avis 3.B - L'emploi public - Poursuivre les avancées dans ce domaine en précisant les domaines d'intervention des emplois publics locaux et en mesurant les transferts d'emploi d'un niveau de collectivité à un autre.

Il est proposé de préciser cet avis, jugé un peu court, en ajoutant « *par catégorie d'employeur public et par fonction publique pour chaque niveau de celle-ci en mesurant l'impact des restructurations et des transferts d'emploi à tous les niveaux* ».

Avis 3.C – L'emploi local – Produire des estimations d'emploi plus précoces qui permettent de mieux suivre et comprendre les évolutions sur des périodes récentes.

L'avis sur l'emploi local n'appelle pas de remarque particulière.

Avis 3.D- Marché de l'immobilier et du foncier - Disposer de statistiques sur le cout d'acquisition et le loyer des logements, ainsi que sur le prix des terrains et des droits à bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il nous est proposé d'ajouter le fait que la statistique publique ne s'occupe pas uniquement des bâtiments d'habitat mais aussi des bâtiments d'activité.

Claude TAFFIN, Conseil supérieur du notariat

J'approuve cette proposition. Les bâtiments d'activité font partie des bâtiments suivis. En revanche, j'éprouve quelques réticences à l'égard des droits à bâtir. Nous avons réalisé une étude sur le prix des terrains. Or lorsqu'il s'agit de foncier urbain, trop d'éléments confidentiels s'avèrent nécessaires pour accéder à des notions un peu plus fines de prix réel de terrain, droit à bâtir ou charges foncières. Je doute que nous y parvenions. Se limiter au prix des terrains me paraît suffisant. Nous pouvons laisser cette notion mais je ne voudrais pas que certains se bercent d'illusions sur l'accessibilité de telles données.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Les droits à bâtir sont en principe négociés entre les collectivités et les opérateurs. Un droit est fixé mais le prix évolue et il s'avère effectivement très difficile de connaître cette information.

Claude TAFFIN

Je peux vous communiquer un résumé d'une étude confidentielle. Le prix de départ recouvre des réalités très diverses (coûts de dépollution inclus ou non, etc.). Nous nous sommes heurtés à une quasi-impossibilité de déterminer le coût du foncier urbain.

Odile BOVAR

Une séquence a été consacrée à cette question de la complexité de l'approche sur les données du foncier et les droits à bâtir, l'an dernier avec l'ADF. Un avis de ce type avait été pris en séance. Peut-être ne faut-il pas placer la connaissance du marché du foncier et des droits à bâtir sur le même plan mais rendre compte de cet aspect fait l'objet d'une demande récurrente.

François SALGE

Nous pourrions indiquer « *et selon le type de bien* » à la place « *selon le type d'habitat »* pour être plus générique.

Dalila VIENNE

Un avis sur l'immigration nous a été demandé pour faire le point sur les statistiques disponibles pour la connaissance de l'insertion sociale et professionnelle des immigrés et enfants d'immigrés. L'Insee avait présenté les possibilités d'étude de cette question par le cumul des enquêtes « emploi » sur cinq ans, ce qui permettrait de disposer d'informations supplémentaires sur l'activité et l'insertion professionnelle. Il est vrai qu'aucune suite n'a été donnée à cette présentation. Il importe de poursuivre ces investigations dans le prochain moyen terme.

L'avis n°4 porte sur les dispositifs transversaux et les méthodes.

Bernard SUJOBERT

Nous ajouterions le terme de « concertation » ou « coordination » dans le titre de cet avis, d'autant que nous allons proposer un amendement sur les Cries.

Dalila VIENNE

Avis 4.A - Données carroyées, Le Conseil recommande un dialogue étroit avec les utilisateurs de données carroyées pour définir, en liaison avec les travaux d'Eurostat, l'évolution de leur contenu, de leur forme de mise à disposition et de leur couverture géographique, pour laquelle des extensions sont attendues dans les Dom et d'autres espaces tels que le périurbain ou le transfrontalier.

L'avis n'appelle pas de commentaire particulier.

François SALGE

En liaison avec les travaux d'Eurostat, nous pourrions évoquer l'Agence européenne de l'environnement qui travaille de plus en plus sur les carreaux et s'intéresse autant qu'Eurostat aux dynamiques urbaines.

Dalila VIENNE

Je vais indiquer « *travaux européens* ».

Avis 4.B - Recensement de la population – Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population.

Il souhaite être informé régulièrement du projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Sur le recensement de population, il nous a été demandé d'ajouter le paragraphe suivant : « *Il réaffirme à l'occasion de la refonte complète du site de l'Insee les concepts de lisibilité, visibilité, interactivité, préconisés par le rapport Belliot afin de faciliter l'appropriation des résultats par tous les utilisateurs* ».

Marie-Hélène BOULIDARD

En tant que rapporteur du rapport sur la diffusion du recensement, j'ai souhaité que ce point soit rajouté. J'avais également souligné la nécessité d'être tenu régulièrement informé de la prise en compte de ce rapport et de la diffusion du recensement dans le cadre de la refonte complète du site.

Pierre AUDIBERT

Nous ne diffusons pas uniquement les données du recensement. Nous diffusons également des données locales. Notre effort doit porter sur la possibilité d'associer les données du recensement avec d'autres données. C'est l'objectif que nous avons poursuivi dans la refonte de notre dispositif de diffusion des données locales. Je ne vois pas d'inconvénient à associer les utilisateurs dans le cadre de la refonte du site de l'Insee.

Dalila VIENNE

Avis 4.C – Dispositif d'observation partagé avec les collectivités territoriales – Le Conseil préconise que se poursuive une réflexion commune entre la statistique publique et les collectivités territoriales de façon à ce que le dispositif d'observation sur les territoires s'enrichisse, en particulier :

- de données produites par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs,

- et, autant que possible, de la territorialisation d'enquêtes nationales de la statistique publique (emploi, logement, budget, innovation, utilisation des TIC..).

Dalila VIENNE

Cet avis poursuit l'idée d'aller encore plus avant dans un dispositif partagé avec les collectivités, avec la mise en commun de données produites par les collectivités et de données produites par la statistique publique nationale, en forte concertation. Le deuxième point aborde la possibilité d'obtenir l'équivalent des données produites par les enquêtes nationales sur les territoires. Nous n'évoquons pas ici les extensions d'enquêtes. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il s'avérerait beaucoup trop coûteux d'étendre les enquêtes sur le plan régional. Il a néanmoins été demandé à plusieurs reprises que des réflexions soient lancées en amont pour obtenir des résultats au niveau local, suivant des méthodologies particulières, comme les « petits domaines ».

François SALGE

Ne faudrait-il pas évoquer la possibilité de réfléchir à des « standards communs » ?

Dalila VIENNE

Il faudra néanmoins préciser ce vocable.

A plusieurs reprises il a été demandé de renforcer, sous des modalités à définir la concertation avec les acteurs locaux, notamment *via* les Cries.

Bernard SUJOBERT

Je reprendrai les trois idées exprimées par Denis Durand sur le sujet : le dialogue avec une pluralité d'acteurs plus large qu'aujourd'hui, la concertation, la confrontation et le débat multilatéral en lieu et place de discussions bilatérales et enfin la revitalisation des Cries en tant que formule possible de ce projet. Il paraîtrait souhaitable que ces trois éléments figurent dans l'avis. Je vous invite à reprendre la lettre envoyée par Denis Durand au Président du Cnis ce mois-ci.

Pierre AUDIBERT

Nous avons évoqué cette lettre hier en Bureau.

Bernard SUJOBERT

Jean-Pierre Duport constitue un fort appui sur cette idée.

Dalila VIENNE

J'ai entendu la volonté de faire remonter au niveau de l'avis général l'idée que la statistique publique doit s'ouvrir à tous les autres types d'opérateurs. Nous avons d'ailleurs reçu une proposition des agences du réseau RARE pour travailler avec la statistique publique.

Avis 4.D – Comparaisons européennes – Le Conseil rappelle le besoin d'élargir l'horizon des comparaisons à l'échelle européenne, en priorité sur les indicateurs « Europe 2020 » sur l'emploi, la formation, et la pauvreté ainsi que sur l'énergie et le climat. La question des comparaisons européennes se pose également pour disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les espaces transfrontaliers.

Il nous a été demandé d'ajouter d'autres espaces européens sur lesquels il paraîtrait intéressant de disposer d'informations communes au-delà des espaces transfrontaliers, comme les bassins hydrographiques ou les zones maritimes.

Avis 4.E – Outre-mer (départements et collectivités) – Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique sur la France d'Outre-mer, indispensable aux équilibres territoriaux et souhaite que le point soit régulièrement fait sur cette question au sein de la commission ou du bureau du Cnis.

L'avis sur l'outre-mer n'appelle pas de remarque particulière.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'ajouter un avis 4F sur les zonages, notamment sur la nécessité de clarifier le concept de rural, et faire ainsi aboutir les travaux lancés après le rapport Cuillier et peut-être réaffirmer l'importance des zones d'emploi et des EPCI, sur lesquels les données ne sont pas systématiquement disponibles.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Vous disposerez, en la matière, d'une information plus complète au 1er janvier 2014.

Brigitte BELLOC

Il convient toutefois de préciser que certains zonages constituent des zonages d'étude. Très souvent, les collectivités, dans le cadre du code générale des collectivités territoriales, ne suivent pas les définitions des zonages d'étude.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Vous pouvez ajouter les SCOT, qui deviendront obligatoires en 2017.

Bernard SUJOBERT

Sans oublier l'articulation entre les zonages, qui s'avère parfois mal aisée.

Dalila VIENNE

D'autres remarques n'ont pas donné lieu à la modification des avis.

Pierre AUDIBERT

Nous les intégrerons dans le compte rendu de la présente séance. Elles émanent notamment du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement, du Cese, de l'APCMA[37] et de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Odile BOVAR

Elles seront annexées au document retraçant les attentes.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Sous réserve de ces remarques, approuvez-vous l'avis ?

L'avis général, tel que modifié en séance, est approuvé à l'unanimité.

.4 Demande d'accès

Pierre AUDIBERT

Au titre de l'article 7bis, toute donnée administrative est transmise au SSM[38] qui le demande. L'Insee demande à avoir accès aux données extraites du répertoire du parc locatif social détenu par le SOeS. Il est de coutume de demander l'avis du Cnis.

Le Cnis émet un avis favorable à l'unanimité sur cette demande d'accès.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 13 heures 10.

[37] Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (

[38] Service statistique ministériel

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives d'enquêtes – Territoires - 2013 - 1e réunion
- Les enquêtes Déplacements « standard Certu » - Territoires - Note
- Transflash - Actualités des enquêtes Déplacements - Territoires - Note
- Bilan de la période de moyen terme 2009-2013 du Cnis - Territoires
- Attentes des utilisateurs pour le moyen terme 2014-2018 du Cnis - Territoires
- Premières orientation des producteurs de statistique publique pour le moyen terme 2014-2018 - Territoires - Note
- Avis de moyen terme 2014-2018 - Version provisoire - Toutes commissions
- Avis de moyen terme 2014-2018 - Version provisoire - Commissions Territoires
- Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Territoires - 2013

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Déplacements quotidiens et mobilité locale - Expression des besoins des agences d'urbanisme - Diaporama
  Outils et statistiques pour analyser la mobilité locale - SOeS - Diaporama
- 40 ans d'enquêtes Déplacements - Certu - Diaporama
- Diffusion au carreau sur insee.fr - Insee - Diaporama

- Statistique publique - Territoires - Bilan 2009-2013 et nouvelles attentes pour 2014-2018

Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 04 novembre 2013
N°175/H030

AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

Données détenues par Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Demandeur : Ministère de l'économie et des finances - Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) - Direction de la diffusion et de l'action régionale - Département de l'action régionale

Détenteur des données : Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2013, la commission Territoires a examiné la demande d'accès formulée par l'Insee à des données détenues par le SOeS

L'Insee doit produire des données finement localisées sur le parc social, son degré de vacance, et son degré de rotation - indicateurs prévus par la loi sur la Ville du 1er août 2003-, s'inscrivant ainsi dans les travaux menés dans le cadre de la politique de la Ville, notamment ceux à l'instigation du Ministère de la Ville.

Il s'agit donc, **à partir de données extraites du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS)** détenues par le SOeS, de disposer **annuellement** des variables suivantes :

- adresse précise du logement ;
- toutes les variables statistiques contenues dans le RPLS. Parmi celles-ci, seules 2 ne sont pas en libre accès du public dans les statuts de diffusion du RPLS :
  . le montant du loyer ;
  . le mode d'occupation du logement (*modalités* : contrat de location en cours, proposé à la location mais vacant, autre cas de logement vide, logement pris en charge par une association, autres types d'occupation du logement, sans objet).

La géolocalisation fines des adresses -réalisée à l'aide des outils et méthodes dont dispose l'Insee- permettra de construire des informations à l'échelle infra-communale et de façon plus générale, infra-urbaine.

La diffusion des données par quartier de la ville et les Iris s'effectuera sur le site Internet Insee.fr. Ces données pourront être par ailleurs utilisées par l'Insee dans des analyses multicritères du projet « synthèses urbaines » piloté par le pôle de service régional (Psar) Analyse urbaine, et ainsi donner lieu à des études régionales publiées.

La Commission émet **un avis favorable** à la demande, exprimée par l'Insee, d'accéder aux données détenues par le SOeS.

Paris, le 12 novembre 2013

N° 177/H030

Conseil national
de l'information statistique

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquêtes Déplacements « Standard Certu »

Type d'opportunité : Reconduite par un nouvel avis d'opportunité

Périodicité : enquête annuelle ou infra-annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2013, la Commission Territoires a examiné le projet d'enquête Déplacements « Standard Certu ».

La mobilité est devenue un enjeu fondamental, d'un point de vue social, économique et environnemental.

A ce titre, le Certu a mis en place une **méthodologie standard** -dont l'enquête Ménages Déplacement (EMD) est le socle - avec **pour objectif** de fournir une connaissance globale, fiable et cohérente du fonctionnement du territoire enquêté en matière de déplacements de ses habitants, constituant ainsi un outil de cadrage et d'aide à la décision des politiques de transports et d'aménagement. Cette standardisation offre une comparabilité géographique et temporelle tandis que la combinaison des différentes enquêtes permet d'alimenter la connaissance de la mobilité.

EMD permet la connaissance des pratiques de déplacement de la population dans les agglomérations dont les pôles urbains comportent plus de 100 000 habitants. Ce standard a été adapté à l'**enquête Déplacements Villes moyennes** (EMDV) qui permet d'observer un territoire dont le pôle urbain ne dépasse pas 100 000 habitants, et à l'**enquête Déplacement Grand Territoires** (EDGT) pour des périmètres associant territoires denses de plus de 100 000 habitants et territoires périurbains, voire ruraux.

Ces enquêtes **complètent le dispositif actuel,** -enquêtes nationales transports et leurs extensions régionales, d'autant qu'au standard proposé, peuvent s'ajouter des questions à préoccupation locale.

Elles concernent **tout le territoire français,** y compris certaines collectivités d'outre-mer ou transfrontalières. Elles sont d'**initiative locale** et réalisées, la plupart du temps, sous maîtrise d'ouvrage d'une autorité locale organisatrice de transports urbains.

Elles sont **composées de 4 questionnaires** :

. Ménage : renseignant sur le logement et la motorisation du ménage enquêté ;

. Personne (ou individu) : caractéristiques sociologiques, occupation et pratiques des déplacements

. Déplacements : recueil de tous les déplacements effectués (origines, destination, durée, décomposition du trajet…)

. Opinion : recueil de l'opinion sur la vie de la cité et des modes de transports

L'échantillon est tiré de manière aléatoire sans remise et est stratifié géographiquement ; sa taille est déterminée de manière à garantir une analyse sectorielle significative. Il s'effectue à partir de 3 fichiers : le recensement de la population, le fichier des propriétés bâties de la DGI et le fichier des abonnés au téléphone fixe. Le sondage comporte trois niveaux : logement, individu et déplacements, et son taux se situe entre 1 et 2 % de la population résidente de l'aire enquêtée.

Le champ des enquêtes est constitué par tous les individus, de 5 ans pour EMD et EDGT, 11 ans et plus pour EDVM, des ménages ordinaires occupant de résidences principales sur le territoire concerné.

La **collecte** -le plus souvent menée par des bureaux d'études privés spécialisés- se déroule entre la mi-octobre de l'année N et la fin du mois d'avril de l'année N+1 et s'effectue en face à face (EMD), pendant 1 à 2 heures, et par téléphone (EMV), pendant 20 minutes en moyenne. EDGT mixe les deux modes de collecte.

Chaque enquête entraîne la mise en place d'un **comité de pilotage et un comité technique** : le premier rassemble autour de la maîtrise d'ouvrage des services de l'État et d'autres collectivités locales ; le second est constitué des acteurs techniques locaux : agences d'urbanismes, services de transports tandis que les Cete[39] assurent l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le contrôle du bureau d'études chargé du recueil des données. Le Certu -avec le Cete- valide le processus d'enquête à plusieurs étapes clés.

Afin de conserver la cohérence de la méthode « standard Certu » et de permettre la comparabilité des méthodes dans le temps, une « maintenance » régulière en est assurée par le Réseau scientifique et technique du Medde. Chaque année un « millésime » de l'enquête est ainsi publié, présentant les évolutions du questionnaire, les conditions de préparation de l'enquête ou la récolte des données.

Chaque enquête est suivie d'une large communication des principaux résultats de la part de la maîtrise d'ouvrage, en direction de tous, y compris les ménages enquêtés. Au niveau national, le Certu publie chaque année un tableau des principaux indicateurs de mobilité des enquêtes réalisées l'année précédente tandis que le Cete Nord-Picardie en fait une exploitation standard fine pour une meilleure vision à différentes échelles territoriales de l'aire enquêtée. Les données sont ainsi conservées depuis 1976.

En continu, le Certu et les Cete conduisent un programme d'exploitation des résultats des enquêtes pour disposer de panoramas généraux ou thématiques sur la mobilité urbaine en France. Par l'intermédiaire du réseau Quételet, les chercheurs pourront avoir accès aux données.

Par ailleurs, **une base de données nationale** et historicisée sur la mobilité urbaine est en cours d'élaboration : issue de la concaténation après harmonisation des enquêtes locales, elle aura vocation, entre autres, à estimer les indicateurs de mobilité urbaine au niveau national et de faire le lien entre les fichiers issus du recensement de la population et ceux issus de l'enquête nationale transport-déplacement (ENTD).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

[39] Centre d'Études Techniques de l'Équipement

Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 04 décembre 2013

N° 192/H030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête Transport de marchandises en ville

_____

Type d'opportunité : Nouvelle

Périodicité : Enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2013, la Commission Territoires a examiné le projet d'enquête Transport de marchandises en ville (EMV)

Le transport de marchandises dans les agglomérations, déterminant pour la vitalité et le dynamisme des villes, est mal appréhendé alors même qu'une lutte contre la congestion urbaine, la gestion de l'espace, la réduction de la pollution locale et la maîtrise de l'énergie deviennent des enjeux forts des politiques publiques locales et nationales.

A ce titre, l'enquête Transport de marchandises dans les villes a **pour objectif** la connaissance des approvisionnements et des enlèvements (livraisons) de l'ensemble des établissements de la ville -à l'intérieur et à l'extérieur de la zone considérée-. Il s'agit d'apporter une information locale, destinée notamment à l'élaboration des documents d'urbanisme et de permettre, grâce à une méthodologie unifiée, la comparabilité d'une agglomération à l'autre. En outre, pour l'ensemble des agglomération, ces enquêtes locales sont destinées à compléter le modèle FRETurb©, outil de modélisations permettant un diagnostic des flux de marchandises en milieu urbain.

Cette enquête **complète le dispositif actuel** national sur la logistique : enquête « chargeurs » (Echo), enquêtes routières (TRM, VUL), ferroviaires, fluviales ou relatives au transport maritime- qui ne permet pas de connaître la logistique et les flux au sein d'unités géographiques fines ou de petits colis caractéristiques. Elle complète également les enquêtes locales « ménages déplacements » (EMD) pour la connaissance de la mobilité au sein des agglomérations.

Elle concerne potentiellement les agglomérations de **tout le territoire français**. Elle est d'**initiative locale** et réalisée, la plupart du temps, sous maîtrise d'ouvrage d'une collectivité locale assistée par le réseau scientifique et technique du Medde.

Les thèmes du questionnaire couvrent la connaissance de toutes les livraisons vers une agglomération, les enlèvements de marchandises à l'intérieur et vers l'extérieur de l'agglomération, ainsi que tous les échanges intra urbains.

La population enquêtée est double : d'une part, celle des établissements générateurs de flux de marchandises et d'autre part celle des chauffeurs et des transporteurs -qui ont réalisé une livraison ou un enlèvement dans les établissements lors de la semaine d'enquête-

L'échantillon est extrait du fichier Sirene sur la zone géographique concernée et **le champ de l'enquête** couvre tous les établissements quelle que soit leur taille ou leur activité. Cet échantillon est stratifié selon 45 types d'activité, segmentés en moyenne en deux ou trois tranches d'effectifs salariés.

La **collecte** s'effectue sur environ 7 mois en évitant les mois d'août et de décembre. **L'enquête auprès des établissements est composée de deux volets** : « Informations générales sur l'établissement » réalisé sous forme d'entretien téléphonique et « carnet de bord des mouvements de marchandises sur une semaine » qui est déposé par l'enquêteur lors de sa première visite. Le retour est assuré par voie postale.

La **collecte d'informations auprès des chauffeurs utilise trois modes d'administration** :

- un questionnaire auto-administré,
- une enquête embarquée où l'enquêteur réalise lui-même la collecte des informations,
- un questionnaire de fin de tournées, réalisé sous la forme d'interview en face à face.

Cette enquête entraîne la mise en place d'un **comité de pilotage et un comité technique** : le premier rassemble autour de la maîtrise d'ouvrage des services de l'État et d'autres collectivités locales ; le second est constitué de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du bureau d'études local. Ces derniers composent également le comité de suivi auprès du maître d'ouvrage. L'ensemble des associations professionnelles locales sont étroitement associées à l'opération.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

MOYEN TERME 2014-2018

REMARQUES ÉCRITES PORTANT SUR LES PROPOSTIONS D'AVIS

- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
- Confédération générale du travail (CGT)
- Conseil économique, sociale et environnemental (Cese)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGNF)
- Réseau des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Rare)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

Les travaux de la Commission Territoires abordent directement des préoccupations liées au développement économique local, notamment les thèmes liés à :
- l'emploi local ;
- le marché de l'immobilier et du foncier ;
- les travaux relatifs aux indicateurs d'occupation de l'espace et d'accès aux services et équipements.

Il est donc souhaitable que la dimension de l'artisanat et les spécificités des entreprises artisanales soient prises en compte dans le cadre de ces travaux. A ce titre, il serait souhaitable que la Commission Territoires se rapproche de la Commission Entreprises auprès de laquelle ces préoccupations ont déjà été exprimées dans le cadre des perspectives de moyen terme 2014-2018, afin de contribuer à une meilleure visibilité des entreprises artisanales dans les statistiques publiques et à une exploitation plus complète des données les concernant à l'échelon territorial le plus pertinent.

Confédération générale du travail (CGT)

Projet annoté d'avis de moyen terme - Territoires

Références : projet d'avis de MT 2014-2018 de la commission Territoires Lien http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/territoires/2013/documents_preparatoires/DPR_2013_COM_territoires_propositions_avis_territoires.PDF

Attendus généraux

Ce qui paraît manquer dans l'avis tel qu'il nous est proposé, c'est une ou deux questions très générales essentielles autour desquelles reconstruire les items tels qu'ils sont proposés ici et ceux à rajouter ou reconfigurer éventuellement.

Lors du précédent moyen terme 2009 – 2013, on peut considérer que trois thèmes s'étaient dégagés, autour de trois piliers :

- l'un, relevant de la **technique et de la méthode statistique**, concernait je recensement de la population dont la nouvelle méthode d'enquêtes annuelles successives n'avait pas encore produit de résultat pour un cycle complet et justifiait une attention particulière pour répondre aux fortes attentes et demandes. On peut considérer que cette tâche a été menée à bien et répond aux attentes, à en croire les travaux successifs de la Cnerp et du groupe du Cnis qui a réfléchi à l'évolution du questionnaire du RP
- le second a concerné tout le travail de conception d'un **système pérenne d'indicateurs sociaux départementaux** communs à tous, à partir des besoins des acteurs des politiques publiques sociales de la

responsabilité des départements. Le Cnis s'est félicité de la méthode et des conclusions de ce groupe, ainsi que des résultats en termes de production régulières de statistiques depuis, à faire vivre et développer naturellement

- le troisième concernait le **développement durable et l'environnement**, dans la foulée des discussions et débats qui avaient occupé une Rencontre de MT

Aujourd'hui, on ne voit pas assez clairement les lignes de force des grandes questions posées, auxquelles les données infra-nationales doivent pouvoir répondre. Or, la matière existe souvent déjà (au moins partiellement) et elle est abondante si l'on se réfère aux sites des producteurs, mais les problèmes concernent l'agencement des informations disponibles (statistiques et études économiques et sociales, pour faire écho à un sigle bien connu) et l'expression plus nette et plus nettement sollicitée des besoins d'acteurs sociaux dans les territoires.

S'il en fallait introduire une « grande question fédératrice » (mais on peut ici en dégager d'autres), ce serait celle **des inégalités telles qu'elles sont distribuées sur et dans les territoires.**

On est frappé en effet par la réflexion de la présidente de la commission Démographie et questions sociales du Cnis lors du précédent bureau (le 4 juillet dernier); citation : « *Elle évoque cependant le sentiment confus, exprimé dans le cadre de la plupart des commissions thématiques, d'une croissance des inégalités territoriales. Elle souligne que l'enjeu serait aujourd'hui de mesurer ces phénomènes, afin d'alimenter la réflexion sur d'éventuelles actions. » (page 19).*[40]

Mais l'entrée « attractivité des territoires », retenue lors de la rencontre Territoires du Cnis en juin dernier et déclinée dans les tables rondes successives est également un thème fédérateur possible, si toutefois le concept « attractivité des territoires » est lui-même mis en débat.

Le plan actuel de l'avis ne correspond donc pas parfaitement au souci de prospective quinquennale :

- l'avis 1 concerne l'acquis et l'existant, qu'il faut évidemment consolider, approfondir, en tous les cas ne pas laisser dépérir …. C'est bien dans le principe
- l'avis 2 (des questions d'actualité et d'autres de plus longue portée) devrait constituer le coeur du sujet, or il est, à ce stade, une collection d'items trop hétérogènes et trop peu reliés par ces problématiques générales prioritaires, dans lesquels se rangeraient et s'organiseraient les questions plus spécifiques en relation les unes avec les autres
- mais l'avis 3 (travaux en cours) présente des items dont la nature ne diffère pas substantiellement des précédents, donc ne leur sont pas hétérogènes. Pourquoi alors les séparer et accentuer ainsi l'impression « tachiste » de l'ensemble ?
- l'avis 4 (dispositifs transversaux et méthodes) se justifie en soi dans son principe, sinon dans tous ses détails.

La proposition serait donc de garder trois avis, déclinés en items thématiques plus précis, correspondant en gros aux contours :

- **Avis 1** Mises à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants
- **Avis 2+3 actuels fortement réécrits** : les besoins de MT émergents selon 1 ou 2 thèmes fédérateurs et structurants tels : « inégalités territoriales » et « attractivité des territoires », modulo une réflexion sur les deux concepts, appliqués aux territoires. Cela suppose un assez gros travail de recomposition et de reformulation de l'avis central nouveau (et des items le précisant), grâce au fil conducteur du ou des thèmes fédérateurs essentiels évoqués
- **ancien Avis 4** : Dispositifs transversaux, méthodes, **concertation (coordination ?)**

40 http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/bureau/2013/compte_rendu/CR_2013_2e%20reunion_bureau.PDF

Commentaire précis sur le projet d'avis tel qu'il figure en pièce jointe (*les ajouts et commentaires portés au projet distribué en pièce jointe pour la séance sont en caractères rouges)*

Avis n° 1
Mises à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants
Le Conseil souligne l'importance des « référentiels » de données locales qui permettent de s'accorder sur des concepts communs et de faire de comparaisons spatiales dans certains domaines clés. Il souhaite que les investissements importants qui ont été faits par la statistique publique pour leur production se prolongent par leur mise à jour, leur enrichissement ainsi qu'une plus grande pédagogie et visibilité dans leur mise à disposition.

Ceci concerne les référentiels suivants :

- rien sur les zones d'emploi ? (cf. cette entrée sur le site Dares (+ publications existantes) idem sur site Insee, plusieurs études régionales)[41]
- les territoires d'action de certaines politiques publiques importantes ou spécifiques à certains ministères ne relèvent-ils pas d'une mention en tant que « référentiel » (avec des problèmes d'articulation ; exemple les Académies et les Régions[42])

Avis 1.A - Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD), pour lesquels il est souhaité prioritairement des compléments sur les **disparités**[43] **(**récuser énergiquement le mot « disparités ») **de niveaux de vie**, les différentes formes de **précarité sociale** (halo de la pauvreté, mal-logement, surendettement, le chômage et son halo, la santé, pourquoi pas l'école, etc.), les pratiques culturelles, et l'**intensité de l'engagement citoyen**. Une réflexion est attendue sur les possibilités d'intégrer plus généralement des indicateurs subjectifs de bien-être au sens « Stieglitz » ![44] .

À la lecture de cet avis 1.A, on voit bien alors le caractère fourre-tout des ITDD qui ne sauraient constituer un « référentiel » : soit on le décline en termes précis rattachés au développement durable (cf. avis ultérieurs), soit on le supprime en l'état, tout en conservant les différents items (inégalités sociales, niveaux de vie, précarité, (dans toutes ses composantes), emploi, engagement citoyen.

Avis 1.B - Les indicateurs sociaux départementaux, pour lesquels il est souhaité une **meilleure mesure des populations** potentiellement concernées par un accompagnement social en raison de leur situation familiale (personnes isolées, familles monoparentales...), de leur âge (petite enfance, personnes âgées...), de leur état de santé, de leur handicap...

Avis 1.C - Les indicateurs d'occupation de l'espace, pour lesquels il est demandé une **plus grande cohérence et pédagogie** de diffusion, afin de mieux cibler les données adaptées à chaque enjeu et à son échelle géographique (étalement urbain, consommation des terres agricoles, plans d'urbanisme, observation de la biodiversité...). Ces indicateurs demanderaient également à être complétés d'une **géolocalisation fine des bâtiments d'activité** (entreprises, entrepôts...) et de leur emprise au sol.

---

[41] Vient de paraître (oct 2013) un énorme rapport « évaluation de la politique territoriale de l'emploi -cartographie, bilan et recommandations » au titre de la MAP. Il est probable que des recommandations concernant la statistiques publique (Insee et Dares, d'autres encore) sont exploitables dans ce document (non lu à cette heure)

[42] Exemple : l'ouvrage de référence de la Depp « la Géographie de l'école » mêle 22 régions métropolitaines et 26 académies, et les thèmes abordés « naviguent » entre les deux nomenclatures, sans toujours permettre le « raccord » des résultats, selon les sources statistiques ...

[43] Récuser catégoriquement le mot disparités pour le remplacer par inégalités ! Le groupe de travail Freyssinet du cnis s'appelait « niveaux de vie et **inégalités** sociales » et ce fut de obtenu haute lutte alors (et encore aujourd'hui dans bien des relectures hiérarchiques de publications de la stat pub.). Dans d'autres domaines sociaux, on parle à juste titre d' « inégalités » (d'espérance de vie, scolaires, etc.) et le remplacement de ce mot par « disparités » montre bien la fausseté, le ridicule et les dangers de cette substitution d'un mot pour un autre ...

[44] Est-il essentiel de savoir la « note de bonheur » que se donnent les habitants d'un territoire et faut-il pour cela mobiliser un dispositif d'enquête forcément volumineux à cette seule fin ? Attendons de voir ce que donnent les tentatives de niveau national et leur intérêt dans le débat social (travaux Insee en cours) sur la longue durée … En tous cas, s'il faut que le Cnis affiche des priorités, est-on sûr de laisser passer celle-ci dans un avis de MT ?

Avis 1.D - Les indicateurs d'accès aux services et équipements, pour lesquels il est demandé des **enrichissements** dans plusieurs directions :

- élargissement aux points « multi-services » et aux services numériques (e_santé, e_learning, bornes numériques d'accès aux services publics) concernant ces derniers, est-ce bien opportun ?[45]
- élargissement aux services aux entreprises (et pas seulement aux ménages),
- intégration de critères de fréquentation et de qualité (tarifs, horaires, accessibilité aux handicapés capacités de transferts de données pour les services numériques;...).

Afin de mieux calibrer l'offre de services, le Conseil préconise également que la statistique publique mette à disposition régulièrement une mesure des **populations présentes** à différents moments sur un territoire, et un outil de mesure de l'accessibilité (distancier).

Avis n°2
Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la statistique publique

Le Conseil constate que certains thèmes viennent ou reviennent au premier plan des préoccupations des acteurs territoriaux et qu'il conviendrait que ceux-ci fassent l'objet de réflexions dans le cadre des commissions du Cnis, si nécessaire de groupes de travail, pour préciser les attentes en terme de production statistique.

Les thèmes concernés sont les suivants :

Avis 2.A - Économie locale - Appareils productifs locaux- Mieux connaître **le système productif local** et ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise), avec l'étranger, sa capacité d'innovation, les fonctions assurées par les emplois au niveau des établissements (approche à approfondir).

Compléter par d'autres items : conditions territoriales/locales de financement (possibilités de coopération avec les échelons territoriaux de la BdF ?) ; connaissance fine des aides aux entreprises par les collectivités territoriales ; disposer de statistiques plus fines par établissements , car ce sont les établissements qui permettent de repérer l'activité économique locale (salaires, valeur ajoutée, investissements ...)

Avis 2.B - Environnement - Disposer d'indicateurs[46] (mal dit) sur le **comportement écologique des agents économiques** sur le territoire, notamment en matière de **déchets** (production, gaspillage, recyclage...), **d'émission de gaz** à effet de serre et de **consommation d'énergie**.

Avis 2.C - Mobilité-Déplacements-Transports[47] - Avoir **une vision globale de la mobilité dans un territoire,** en terme de flux (volume, origine-destination suivant travail, études, loisirs, transport de marchandises), de modes, y compris l'intermodalité, les modes « doux » (deux roues...), alternatifs (co-voiturage...), avec une mesure du poids des transports publics, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

Avis 2.D - Santé - Pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée sur les **parcours de soins,** ce qui suppose un travail de recueil et d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes.

Avis 2.E - Éducation nationale - Identifier les tensions qui pourraient exister dans certains territoires entre **offre et demande (**mal dit[48]) en matière d'éducation.

---

[45] les exemples choisis plaideraient pour ne pas mettre un accent particulier sur les services numériques

[46] en règle générale, préférer les termes « informations » ou « statistiques » au mot « indicateurs ». Une information statistique permet de recomposer des indicateurs divers et variés, alors que les « indicateurs » sont le résultat d'une mise en forme d'informations selon un schéma sous-entendu par une ou des idéologies plus ou moins masquées. En matière de pauvreté par exemple, que l'on songe aux batailles homériques autour de l'indicateur « taux de pauvreté » et à la pauvreté de cet indicateur s'il était la seule information statistique existante sur le sujet ...

[47] Ce paragraphe laisse penser qu'il n'y a de transports que de personnes et aucun autre § ne traite du transport des marchandises et autres flux entre territoires. Où est la logique et quelle logique sous-tend ce paragraphe ?

Avis 2.F - Insertion professionnelle mal dit ?

Développer la connaissance du **lien entre emploi et formation** au niveau local. Connaître les parcours d'insertion professionnelle **des populations en difficulté** (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Ce paragraphe mélange des choses différentes et dont les relations sont complexes.

Il pourrait valablement être remplacé par un § centré sur la formation professionnelle, où la responsabilité des Régions est de droit et de fait et à propos duquel la connaissance statistique est insuffisante en qualité et en quantité. [49]

Avis .2.G – ***Les processus d'innovation***, pour lesquels il existe actuellement des indicateurs épars et incomplets, parfois difficilement mobilisables. Ici également un thème enseignement supérieur/recherche, dans la mesure où les universités et les centres de recherche sont un élément structurant de l'attractivité d'un territoire ?

Avis n° 3
Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours

Le Conseil rappelle de fortes attentes dans les domaines suivants pour lesquels il suivra avec attention les travaux en cours :

***Avis* 3.A - L'action publique dans les territoires -** Mesurer les dépenses territoriales de l'État ainsi que les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs, par grandes fonctions, au niveau territorial. Disposer de comptes par niveau de collectivités territoriales. Le Conseil créera un groupe de travail ad hoc, rattaché à la commission territoires, pour faire des propositions précises[50]

***Avis* 3.B - L'emploi public -** Poursuivre les avancées dans ce domaine en précisant les domaines d'intervention des emplois publics locaux et en mesurant les transferts d'emploi d'un niveau de collectivité à un autre.

Les avis 3A et 3B pourraient être fusionnés pour être travaillés ensemble et en cohérence (le 3.B étant une partie du 3.A)[51]

***Avis* 3.C - L'emploi local -** Produire des estimations d'emploi plus précoces qui permettent de mieux suivre et comprendre les évolutions sur des périodes récentes. Compléter la liste des questions à traiter[52] ?

***Avis* 3.D- Marché de l'immobilier et du foncier -** Disposer de statistiques sur le coût d'acquisition et le loyer des logements, ainsi que sur le prix des terrains et des droits bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

---

[48] N'en déplaise à certains, l'éducation nationale n'est pas un marché (pas encore ?), confrontation harmonieuse (!) entre une offre et une demande. C'est un service public, dont l'implantation territoriale peut et doit être questionnée, mais certainement pas en termes d'offre et demande ! Proposition de rédaction : supprimer les mots « entre **offre et demande** »

[49] Si on veut traiter aussi de l'insertion professionnelle en lien avec la formation, c'est un thème que le Cnis traite mal et rarement, car il relève de plusieurs commissions qui ne se raccordent pas : insertion après les études (commission services publics pour l'aspect enseignement supérieur et certaines formations professionnelles), commission emploi (au sens « Dares » de la formation professionnelle), commission Territoires en raison de la responsabilité des politiques de formation professionnelles etc.

[50] Citation de M. Duport lors du bureau du Cnis le 4 juillet 2013 : *« Par ailleurs, s'agissant de l'intégration de l'ensemble des dépenses au niveau des collectivités territoriales, un groupe de travail pourrait être constitué en lien avec la commission « Territoires ». L'enjeu serait ainsi de donner les moyens aux collectivités territoriales d'exercer un certain nombre de compétences déléguées, en matière de logement, d'emploi ou de formation professionnelle notamment, en s'appuyant sur une connaissance détaillée des dépenses de l'État et de chacune des collectivités en la matière. Ce point pourrait être examiné par la commission « Territoires » dans le cadre de sa réunion d'automne et des orientations pourraient être définies en ce sens dans le cadre de l'avis du Cnis sur le moyen terme 2014- 2018 »* (CR, page 11).

[51] La Rencontre Territoires a bénéficié d'une présentation d'un travail expérimental en région Nord(Pas de Calais qui pourrait inspirer un programme de moyen terme. Le volet emploi public vient d'être publié (octobre 2013)

[52] Par exemple, le thème des salaires a-t-il une composante territoriale et la connaissance des salaires sur un territoire est-elle pertinente ? Oui si l'on en croit des demandes de structures territoriales de la CGT, qui souhaitent pouvoir comparer les choses par branche et à un niveau territorial adapté.

Avis n°4
Dispositifs transversaux, méthodes, concertation (coordination ?)

Avis 4.A - *Données carroyées*

Le Conseil recommande un dialogue étroit avec les utilisateurs de **données carroyées** pour définir, en liaison avec les travaux d'Eurostat, l'évolution de leur contenu, de leur forme de mise à disposition et de leur couverture géographique, pour laquelle des extensions sont attendues dans les Dom et d'autres espaces tels que le périurbain ou le transfrontalier.

Avis 4.B - *Recensement de la population* Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population.** Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Avis 4.C - *Dispositif d'observation partagé avec les collectivités territoriales*

Le Conseil préconise que se poursuive une **réflexion commune entre la statistique publique et les collectivités territoriales** de façon à ce que le dispositif d'observation sur les territoires s'enrichisse, en particulier :

- de données produites par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs,
- et, autant que possible, de la territorialisation d'enquêtes nationales de la statistique publique (emploi, logement, budget, innovation, utilisation des TIC).

Ici, un développement sur les extensions régionales/territoriales souhaitables d'enquêtes nationales ?[53]

Avis 4.E *- Outre-mer (départements et collectivités)*

le paragraphe 4.E devrait logiquement être « remonté » après le 4.C, s'agissant de collectivités territoriales françaises d'un type particulier. Et les questions statistiques, ainsi que les producteurs du SSP, leur sont largement communs.

Le Conseil rappelle **l'importance de l'information statistique sur la France d'Outre-me**r, indispensable aux équilibres territoriaux et souhaite que le point soit régulièrement fait sur cette question au sein de la commission ou du bureau du Cnis.

Ce paragraphe est beaucoup trop vague, compte-tenu de ce que l'on sait des prospectives actuelles de la statistique publique ! Le précédent moyen terme était plus explicite [54]

N'y a-t-il rien à tirer des analyses du rapport le Gléau/Domergue[55] ? N'y a-t-il rien à rénover à la suite des mouvements sociaux des années récentes et des accords consécutifs, pour lesquels les contributions de la statistique publique ont été notoires et des lacunes identifiées ?

Complément commun aux Avis 4C et 4E

Ici (pour 4.C régions métropolitaines et 4.E DOM) un développement pour rectifier les tendances actuelles contestables de l'action régionale de l'Insee qui se « recentralise » tant au niveau des régions (importance du Préfet) que des DOM (ministère en charge des DOM) et encourager la coordination des services au niveau régional (DOM) pour répondre aux demandes.

---

[53] Par exemple : Le Conseil demande que des moyens suffisants soient accordés à la statistique publique pour permettre l'extension régionale d'enquêtes nationales concernant des thèmes de forte sensibilité territoriale

[54] L'avis sur ce sujet dans le précédent moyen-terme 2009 – 2013 disait : « Le Conseil soutient les efforts engagés par le service statistique public pour étendre aux **départements d'Outre-mer** le dispositif d'enquêtes de l'Insee et d'exploitation de données administratives notamment en matière d'emploi, de revenus, de conditions de vie et d'environnement. Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les « Statistiques dans les DOM et les COM ». cf. également l'intervention d'une personne du Cese (Mme Crosemarie) lors de la Rencontre Territoires de juin 2013

[55] Projet présenté oralement à la commission Territoires en novembre 2012

Avis 4. (nouveau) -*** *Coordination et concertation régionale/territoriale des utilisateurs*

Formuler un avis sur la base des trois idées énoncées dans la lettre de Denis Durand (CGT) au Président du bureau du Cnis (14 octobre 2013)[56] :

- dialogue avec une pluralité d'acteurs plus large qu'actuellement (les collectivités territoriales et les autres acteurs économiques et sociaux)
- concertation, confrontation et débat multilatéral, au lieu des relations exclusivement bilatérales
- revitalisation des Cries, en tant que formule possible pour cet objet

Remarque : la CGT, à l'évidence, n'est pas seule à partager l'opinion que l'accès au Cnis reste un exercice difficile dans le domaine régional/territorial[57] et le Président du Cnis évoque régulièrement l'hypothèse de Cries pour répondre à des préoccupations de cette nature.

Avis 4.D - *Comparaisons européennes*

Le conseil rappelle le besoin d'élargir l'horizon des **comparaisons à l'échelle européenne,** en priorité sur les indicateurs « Europe 2020 » sur l'emploi, la formation, et la pauvreté ainsi que sur l'énergie et le climat. La question des comparaisons européenne se pose également pour disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les **espaces transfrontaliers**.

Avis 4. Nouveau*- *Mise à disposition, accès et diffusion des données locales –*

C'est probablement un sujet de moyen terme pour le Cnis (pour l'ensemble du SSP et pas seulement l'Insee), compte-tenu de la richesse actuelle indéniable des sites, mais aussi d'une certaine difficulté à s'y retrouver et même à y retrouver les lacunes les plus criantes !), ainsi que des projets de refonte de la diffusion des données locales.

Conseil économique, sociale et environnemental (Cese)

A travers l'examen du projet d'avis dans sa version du 18 juillet 2013, on trouve plusieurs approches du bien-être :

- Commission Démographie et questions sociales; avis n° 6 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté ;
- Commission emploi, qualification et revenu du travail, via l'avis n° 3 sur les parcours professionnels (mais c'est assez indirect)

- Commission environnement, développement durable, par l'avis n° 1 sur les indicateurs de développement durable.

Toutefois, on ne trouve pas de proposition pour **mieux mesurer le ressenti du bien-être par les gens**. Or, il s'agit d'un sujet sensible dans notre pays où nos compatriotes paraissent particulièrement pessimistes au regard des populations des pays équivalents ou en comparaison des conditions de vie.

Les travaux réalisés dans d'autres pays mériteraient un examen critique et, peut-être, une approche comparative chez nous.

---

[56] Citation de la lettre (extrait) : « nous souhaiterions que le SSP engage un dialogue non seulement avec les collectivités territoriales mais aussi avec les autres acteurs économiques et sociaux dans les territoires. La rencontre consacrée à ce thème dans le cadre de la préparation du programme statistique de moyen terme 2014 - 2018 a évoqué une revitalisation des CRIES, où tous les acteurs peuvent être représentés. Cela nous paraît en effet un cadre plus approprié que les démarches bilatérales, qui favorisent les interlocuteurs de grande taille (État, grandes collectivités territoriales) disposant des moyens les plus efficaces de se faire entendre de l'administration ».

[57] Pour paraphraser l'intervention de M. Lonchambon, responsable de CCI (Bourgogne), lors de la récente Rencontre territoires de juin (CR page 36), exemple parmi d'autres

Nos voisins britanniques approfondissent ces approches. Ils distinguent ainsi "welfare" de "well-being". Dans la stratégie britannique de développement durable de 2007, il est précisé que "Well-being" est "un état positif touchant les dimensions physique, sociale, et mentale ; ce n'est pas seulement une absence de souffrance, d'inconfort ou d'incapacité. Cela demande la satisfaction des besoins essentiels, que les individus donnent un sens à leur vie, qu'ils se sentent capables d'atteindre des objectifs personnels importants et de participer à la société. Il est renforcé par des relations personnelles de soutien, par de fortes communautés d'appartenance, par une bonne santé, par une sécurité financière et personnelle, par un emploi valorisant et par un environnement sain et attrayant."

Plusieurs types d'approches théoriques de ce "bien-être" sont identifiées : satisfaction des préférences, réponses aux besoins essentiels, épanouissement, hédoniste, évaluative (voir notamment le papier "Measuring_well_being_in_policy.pdf" produit par New Economics Fundation). Chacune peut ouvrir sur des modes de mesure différents, mais accessibles. Des essais pour réaliser de telles mesures ont été entrepris. Ils permettent notamment de tenter d'identifier les corrélations entre le ressenti et les situations objectives ou les parcours de vie (on voit l'intérêt que pourrait avoir des essais explicatifs qui diversifierait l'approche de Claudia Senik concernant le pessimisme de nos compatriotes).

Ne serait-il pas intéressant que, en liaison avec les équipes universitaires nationales qui se penchent sur les questions de la mesure du bien-être, la statistique publique définisse un programme de travail compatible avec son plan de charge pour les prochaines années ? Ne serait-ce pas des travaux dans la simple prolongation de ceux entrepris à la suite de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi ?

Par parenthèse, c'est typiquement le genre de question qui aurait pu émerger dans la poursuite des discussions ouvertes avec la diversité des représentations au sein de la commission sur les indicateurs de développement durable telle qu'elle s'était tenue au Cese.

Institut national de l'information géographqie et forestière (IGNF)

Lors de précédentes sessions de votre formation, évocation sur le projet d'occupation du sol à grande échelle de l'IGN (OCS GE) qui devrait / pourrait intéresser la commission territoire du Cnis.
…
Comme vous le savez, l'IGN est producteur de statistiques forestières nationales (du fait de sa fusion avec l'Inventaire forestier national au 01/01/2012) mais ne fait pas à strictement parler partie de la statistique publique (il nous est demandé une certification, et il me semble que le label Statistique publique pourrait être envisagé) mais c'est un autre débat.

Nous sommes toujours disposés à présenter à une prochaine session ce projet OCS GE, pour information du collège ainsi réuni. Je serai bien évidemment présent à la session du 17 octobre.

Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (Rare)

Le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement, en charge de travaux d'observation et de production de statistiques régionales et infrarégionales, sur de nombreuses thématiques (énergie, climat, déchets, biodiversité, …), insiste sur l'importance de disposer, de données statistiques fiables au niveau territorial. Il partage en ce sens les 4 avis proposés par le Secrétariat général du Cnis. Les paragraphes ci-dessous précisent certains points, en lien étroit avec les travaux quotidiens des agences.

Avis n° 1 : Mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants

Les agences mènent depuis plusieurs années des travaux sur la caractérisation de la précarité énergétique. Un travail précurseur a notamment été mené en Poitou-Charentes, de façon conjointe par l'Agence et la Direction Régionale de l'Insee. Ce travail a notamment mis en exergue (i) la nécessité de disposer de données territorialisées fines sur la disparité de revenus disponibles des ménages et (ii) l'intérêt d'associer l'expertise des Agences Régionales (sur la quantification de la consommation énergétique) et l'expertise statistique de l'Insee pour produire des indicateurs fins

sur la précarité énergétique des ménages. Le Rare se tient à la disposition de l'Insee pour envisager la généralisation de ce travail sur l'ensemble du territoire. Le résultat de ce travail pourrait faire l'objet d'Indicateurs Territoriaux de Développement Durable.

Certaines agences sont également sollicitées par leurs partenaires pour produire à des échelles locales fines des diagnostics sur le sujet de la rénovation thermique des logements, aussi bien sur les aspects énergétiques que sur les aspects financiers. Pour ce type de travaux, des informations sur le couple logement-occupant sont essentielles et l'accès à la base de données Filocom[58], dans le respect des règles de confidentialité, permettrait d'y répondre.

Avis n°2 : Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité

Les agences du Rare, en tant qu'opérateur technique de nombreux observatoires régionaux de l'énergie et des émissions de GES, produisent des données fines sur la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre. Ces émissions sont progressivement produites à un niveau territorial très fin (commune) et de manière détaillée (consommation d'énergie par usage, par secteur, par produit énergétique, etc.). Ces données, produites sur la base de données fiabilisées fournies par des nombreux acteurs régionaux, sont également validées par des structures partenariales associant notamment État, Collectivités territoriales, Acteurs de l'énergie, ….. Elles constituent, dans de nombreuses régions, les données utilisées pour l'élaboration de diagnostics territoriaux nécessaires, tant pour des démarches réglementaires (Plans Climat, Schéma Régional Climat Énergie, Schémas de Cohérence Territoriaux, etc.) que volontaires. Dans le même sens, certains Agences portent la mission d'observatoire régional sur les déchets, et à ce titre disposent de données locales fines sur la production et l'élimination des déchets des acteurs économiques territoire. L'ensemble de ces données pourraient être partagées avec les acteurs de la statistique publique dans le cadre de la réflexion commune prévue à l'avis 4.C ou dans un premier temps valorisées par l'Insee afin de faciliter leur diffusion.

Le Rare confirme également l'intérêt d'avoir une vision globale de la mobilité dans un territoire (Avis 2.C). Cette vision globale manque actuellement dans de nombreuses démarches menées par les Agences.

Avis n° 3 : Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours

De nombreuses analyses plus précises sur l'impact environnemental d'un territoire pourraient être menées sur la base de comptes locaux de collectivités.

Avis n°4 : Dispositifs transversaux, méthodes

Utilisateur régulier des fichiers détail issus du recensement de la population, le RARE souhaite être associé aux évolutions de cette enquête car celles-ci peuvent fortement impacter les agences du RARE dans leur capacité à produire leurs travaux (consommations énergétiques dans le secteur résidentiel notamment).

En tant qu'opérateur technique de nombreux dispositifs territoriaux d'observation, le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement se tient à la disposition des acteurs de statistique publique pour poursuivre la réflexion sur la mise en place de dispositifs d'observation partagés avec les collectivités territoriales.

Conscientes de l'enjeu de pouvoir disposer de données harmonisées au niveau européen, certaines agences du Rare ont fondé le réseau ENERGee-Watch, le réseau européen des observatoires régionaux de l'énergie et des gaz à effet de serre. Le Rare se tient à la disposition des acteurs de la statistique publique pour travailler sur l'harmonisation des données produites et diffusées, sur ses thématiques de travail (environnement, développement durable, climat, …).

[58] Fichier du logement communal